

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANOLET
Adressez tout ce qui concerne l'Administration à M. O. RANOLET
35, Rue Fontenelle, 35
Adresse Télégraphique: RANOLET Havre
Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47

Le Petit Havre

RÉDACTION

Adressez tout ce qui concerne la Rédaction
35, Rue Fontenelle, 35

TÉLÉPHONE: N° 7.60

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ABONNEMENTS

Table with columns: Abonnements, Trois Mois, Six Mois, Un An. Rows: Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme, Autres Départements, Union Postale.

ANNONCES

AU HAVRE... BUREAU DU JOURNAL, 112, boul' de Strasbourg.
L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est seule chargée de recevoir les Annonces pour le Journal.
Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces Judiciaires et légales.

EN VENTE

Les derniers Exemplaires



32 PAGES — GRANDS CONCOURS
30 Centimes

DERNIÈRE HEURE
Paris, trois heures matin

DÉPÊCHES COMMERCIALES

MÉTALUX

LONDRES, 31 Décembre, Dépêche de 4 h. 30

Table with columns: Métalux, Ton, Cote, Hausse, Baisse. Rows: Cuivre, Etain, Fer.

NEW-YORK, 31 DÉCEMBRE

Cotons: janvier, inchangé; mars, baisse 3 points; mai, baisse 5 points; octobre, 6 points. — Soutenu.
Cafés: hausse 17 à 21 points.

NEW-YORK, 31 DÉCEMBRE

Table with columns: D'ivoire Standard disp., Amalgamat. Copp., Fer.

CHICAGO, 31 DÉCEMBRE

Table with columns: Blé sur..., Maïs sur..., Lard sur..., Coton sur...

KOTA. — Demain les Marchés Américains seront clos

POINCARÉ VISITE

MM. LOUBET ET FALLIÈRES
M. Poincaré a rendu à MM. Loubet et Fallières la visite qu'ils lui avaient faite à l'occasion de la nouvelle année.

CONSEIL DE CABINET

Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis hier au soir, sous la présidence de M. Doumergue.

AU QUAI DORSAY

M. Doumergue, président du Conseil, a reçu les membres du bureau exécutif du parti radical et radical-socialiste venus lui présenter leurs vœux de bonjour.

LÉGION-D'HONNEUR

Sont nommés: Grands-officiers: les généraux de division Dupargé, de Langlois de Car, Sylvestre.

La promotion de la Légion-d'Honneur au titre du ministère des affaires étrangères comprend six officiers et quinze chevaliers.

Parmi les nouveaux officiers dans l'armée, nous relevons les noms des colonels Romazotti et Bouttaux, du service de l'aéronautique militaire.

MÉDAILLE MILITAIRE

MM. Pierson, gardien de batterie de 2^e classe, au Parc d'artillerie de la place du Havre; Cuisinier, adjudant au 129^e d'infanterie; Mariette et Levy, sergents-majors au 129^e d'infanterie, sont décorés de la médaille militaire.

LE MAUVAIS TEMPS

REIMS. — A Ay, la Marée a monté d'un mètre et demi en 24 heures.
A Vitry-le-François, les écuries du quartier de cavalerie sont inondées.

BERLIN. — Les tempêtes de neige continuent dans toute l'Allemagne.

A Berlin, la circulation des voitures publiques a dû être arrêtée.
Certains villages de la région de Königsberg sont complètement isolés. Des trains ont été arrêtés.

UN VOL DE 60.000 FRANCS

Hier matin, à l'heure du déjeuner, après avoir fracturé la porte du bureau du directeur de la Compagnie de fabrication des compteurs à eau, boulevard de Vaugurand, un inconnu s'est emparé d'une enveloppe contenant 60.000 francs.

Les soupçons se sont portés sur un nommé Duleix, employé de bureau, qui le directeur avait dû renvoyer après un vol de trois mille francs, et qu'on avait vu rôder autour de l'usine à l'heure du vol.

Des inspecteurs de la police se présenteront à son domicile, rue de Charonne. Il était bien rentré vers 1 heure, mais était reparti précipitamment après avoir montré à son logeur des liasses de billets de banque. Duleix a déjà été condamné plusieurs fois pour escroqueries et abus de confiance. On le recherche.

UNE BALEINIÈRE CHAVIRE

Un télégramme parvenu au ministère de la marine et provenant de la préfecture de Rochefort annonce qu'une baleinière du capitaine Cosmes a chaviré, tandis qu'elle portait un télégramme à terre.
Trois matelots canonniers ont disparu. On recherche leurs corps.

VIOLENT INCENDIE A NEW-YORK

NEW-YORK. — Au cours de l'incendie d'un maison, de nombreux locataires trouvant les escaliers embrasés, se sont jetés dans la rue. 5 hommes et 3 femmes ont été tués.

LA RÉVOLUTION MEXICAINE

LA VERA CRUZ. — Les rebelles ont fait sauter à la dynamite, à 170 milles de Mexico, sur la ligne qui va de Mexico à la côte, un train de troupes fédérales.
Le télégraphe étant coupé, les détails manquent.

LES AFFAIRES D'ORIENT

La Réponse de la Triplice à la Proposition Grey
Vienne, 31 décembre.

La Wiener Allgemeine Zeitung déclare officiellement que la réponse de la Triplice-Aliance à la note anglaise était déjà parvenue à Londres la semaine dernière.

Dans leur note, les puissances de la Triplice se réservent expressément de répondre plus tard pour la question des îles. Elles accepteraient le délai du 18 janvier pour l'évacuation de l'Épire par les Grecs, mais exigeraient des garanties ultérieures qu'elles formuleraient à Athènes.

La Crise ministérielle serbe

Belgrade, 31 décembre.

Le cabinet Pachitch a remis hier au roi sa démission motivée en exprimant l'avis que la Skoupchtina devait être dissoute et que de nouvelles élections devaient être ordonnées, mais qu'en ce cas, le parti radical estimait de son droit de faire les élections.

En tout cas le parti radical n'accepterait pas de prendre part au cabinet de coalition de tous partis pour les élections et se retirerait même des élections pour abandonner à l'opposition toute la responsabilité des conséquences de son attitude.

L'opposition ne paraît pas tout à fait décidée à accepter cette responsabilité et la tâche difficile de former le cabinet dans la situation actuelle.

Les radicaux indépendants, instigateurs du coup de surprise de la Skoupchtina, sont plutôt flottants et expliquent leur action par le besoin de sortir de leur réserve pour blâmer l'incertitude du gouvernement et la mauvaise direction des affaires publiques, de sorte que leur acte à la Skoupchtina peut être considéré seulement comme une protestation et une mise en demeure au gouvernement de travailler et de respecter la Constitution et les lois.

Le roi a invité pour aujourd'hui le président de la Chambre pour le consulter. On suppose que le roi maintiendra le gouvernement actuel et lui confiera les élections.

En ce cas la Skoupchtina serait dissoute et le cabinet reconstruit.

Vienne, 31 décembre.

La Reichpost continue à attribuer à la question des chemins de fer orientaux la crise ministérielle. Elle estime que l'avènement d'un ministère jeune-radical ou de coalition radicale signifierait l'aggravation du conflit austro-serbe dans cette question, et elle agit pour ce cas la menace d'une nouvelle démarche énergique du cabinet de Vienne.

Le baron de G. est, ministre d'Autriche-Hongrie à Belgrade, est venu hier rendre compte à l'empereur et au comte Berchtold de la crise et prendre des instructions.

Au Sobraniz bulgare

Sofia, 31 décembre.

Le gouvernement demandera au Sobraniz, au début de la session extraordinaire qui s'ouvre demain, des crédits en faveur des producteurs et exportateurs de tabac de Xanthi.

Le Travail à Domicile

La législation projetée sur le salaire des travailleurs à domicile marque une innovation hardie dans le domaine des lois dites sociales, c'est-à-dire de celles qui ont pour objet ou pour effet d'intervenir d'une manière ou d'une autre, dans les relations du capital et du travail.

C'est qu'en effet elle pose nettement la question de la réglementation des salaires, — réforme qui ne se peut évidemment défendre et justifier que par une analyse précise du mal social qu'il s'agit de combattre, et pour la guérison duquel il faut une législation exceptionnelle.

Il y a là des misères qui ne se rencontrent point ailleurs, et qu'il est vraiment impossible d'atténuer en recourant à la législation actuelle, même en en rendant plus rigoureuses les dispositions.

Un rapide coup d'œil sur les diverses faces du problème permettra aisément d'établir ces affirmations, qui ne sont malheureusement audacieuses que d'apparence.

Établissons tout d'abord la différence de situation entre les travailleurs de l'usine, de l'atelier ou du magasin, et les ouvriers isolés, qui se livrent à domicile à l'exercice de leur profession.

Pour la protection des premiers, il a déjà été accompli un effort appréciable pendant la troisième République. La réglementation légale de la journée de travail, le repos hebdomadaire, l'hygiène et la sécurité des locaux du travail, l'emploi assuré aux femmes en couches, les trop jeunes enfants exclus de l'usine, telles sont les principales mesures qui ont été prises en leur faveur.

Mais l'ouvrier à domicile échappe à tout contrôle et peut être, à l'insu de l'Administration, l'objet de l'exploitation la plus condamnable.

Le développement du travail à domicile est surtout notable dans le travail des femmes, qui demandent en majorité au travail à domicile le salaire d'appoint nécessaire à l'entretien de la famille. Sur 1.200.000 femmes employées dans l'industrie, c'est à peine si 380.000 travaillent à l'atelier. Dans la seule industrie du vêtement, d'après le recensement de 1896, 830.000 environ travaillent à domicile.

Sur la situation de ce million d'ouvrières, des enquêtes ont été minutieusement conduites par le Ministère du Travail, et les résultats de ces enquêtes, qui forment plusieurs volumes, fournissent de renseignements précis, comme aussi de détails navrants sur la faible taux des salaires, aggravé encore par l'intensité des chômages, sur les journées interminables ou ne se distinguent plus le jour et la nuit, et qui ne parviennent même pas à sauver de la faim celles à qui le bureau de bienfaisance ou la charité privée refusent leur aide.

Une de ces enquêtes, relative aux ouvrières de la lingerie, permet d'établir que les salaires, dans cette catégorie, varient entre 0.90 à 1 fr. 25 par jour. Et il s'agit des ouvrières parisiennes. En province, le salaire s'abaisse quelquefois jusqu'à 0 fr. 10 et même 0 fr. 05 l'heure, salaire dont la totalité n'est même pas toujours assurée à ces malheureuses, à cause de la fourniture obligatoire de la matière première ou des amendes infligées pour malpropreté.

Des conditions aussi navrantes sont révélées par une autre enquête sur l'industrie de la fleur, qui n'occupe, du reste, que 20.000 ouvrières environ; 15 0/0 de celles-ci gagnent un franc par jour, 47 0/0 de 1 fr. 05 à 2 fr. 30; et si l'on rencontre quelques salaires de 4 à 5 fr., il convient de faire remarquer qu'il s'agit de véritables artistes, dont l'invention égale l'exécution.

Ajoutons que, dans les unes comme dans les autres de ces professions, le chômage survit trop souvent, aggravant encore la misère des travailleuses, et surtout celle des travailleuses — et qu'il a pour conséquence, pendant les périodes de production, un surmenage funeste à la santé.

Telles sont les véritables tares du travail à domicile, tels sont les abus qu'inévitablement il engendre, et pourtant il ne saurait être question de le supprimer, car le remède serait peut-être pire alors que le mal. L'appoint du travail de la femme est souvent nécessaire au ménage, et, au surplus, le travail à domicile ne peut-il pas être considéré à l'heure actuelle comme la dernière sauvegarde du foyer ouvrier?

Il ne peut donc être question que de parer à ces inconvénients, dénoncés et, du reste, reconnus par tous, par des mesures législatives appropriées, sans toucher au système lui-même.

Divers projets ont été, dans cet esprit, étudiés et établis et notamment par MM. Viviani, Léon Bourgeois et Renault; c'est le projet de ce dernier, analysé en son temps ici-même, qui a été suivi par la Commission de la Chambre.

Seule l'industrie du vêtement est visée par ce texte, qui tend uniquement, dit son rapporteur, M. Berthod, à « établir dans sa généralité par profession et par région le minimum au-dessous duquel le salaire quotidien ne peut descendre, sans qu'il y ait exploitation évidente de l'ouvrière. »

Et ceci peut sans doute paraître insuffisant à certains, qui trouvent le projet trop

timide dans la détermination du salaire minimum, et qui eussent préféré que l'on proclamât l'égalité des salaires pour un travail égal — ou qui ne partageant pas la confiance de la Commission dans les services que les Conseils de Prudhommes pourraient rendre dans le règlement des différends entre patrons et ouvriers.

Il n'en est pas moins vrai, ainsi que le constate M. L. Lafferre, ancien ministre du travail, que la législation projetée constitue une « hardiesse heureuse et une nouveauté qu'il convient de souligner... Le principe est proclamé, et comme les événements se chargent d'en étendre l'application, ou peut affirmer que l'exploitation ouvrière a désormais un recours ouvert contre les abus de la force et contre les tyrannies économiques ».

F. POLET.

Le Retour de la « Joconde »

Le chef-d'œuvre de Léonard de Vinci, après plus de deux années d'absence, au cours desquelles on compte un dernier et rapide voyage en Italie, est revenu à Paris hier après-midi, arrivant directement de Milan.

A la Gare de Lyon

Dès deux heures de l'après-midi, un service d'ordre a été organisé, et le qual d'arrivée a été barré. Une soixantaine de journaux listes, des reporters photographes se pressaient sur le quai; plusieurs cinématographes sont installés.

A 2 h. 20 arrivent MM. Pujalat, directeur de la Sûreté générale; Valentini, chef de division au ministère des beaux-arts, et Ségouin, chef de bureau, etc. A 2 h. 40, le train de Modane entre en gare. On se précipite vers le wagon d'où descend M. Leprieur, conservateur du musée du Louvre; ce dernier porte avec un soin jaloux la boîte en bois verni qui contient la « Joconde ».

Le tableau est transporté dans une automobile où prennent place MM. Pujalat, Leprieur et Valentini. C'est ensuite la suite éperdue des journalistes qui se lèvent vers l'École des Beaux-Arts, à la poursuite de la « Joconde ».

A l'École des Beaux-Arts

Le retour de la « Joconde » a marqué quelque peu de grandeur; à peine l'automobile qui l'amène à l'école franchi le seuil de l'école que l'on ferme les portes.

Le tableau est alors porté au cabinet de M. Bonnat, directeur, et c'est à ce moment qu'a lieu la cérémonie solennelle d'authentification.

M. Cottin, le notaire qui détenait le document établi il y a deux ans par MM. Pujalat et Leprieur, ouvre l'enveloppe qui le contient, et grâce à la description minutieuse qu'on y trouve de ce tableau, on peut se prononcer, de façon formelle, au sujet de l'identification; cette scène se passe en présence de M. Jacquier, sous-secrétaire d'Etat aux beaux-arts, et de M. Bloch, chef de cabinet; de MM. Leprieur, Henri Mucel, directeur des musées nationaux; Léon Bonnat; Valentini; Drouot, juge d'instruction chargé de l'affaire; Couby, rapporteur du budget des beaux-arts; Henry Roujon; de MM. Joseph Bouché, Charles Benoist; Kochlin, président des « Amis du Louvre »; Paul Léon, chef de division au ministère des beaux-arts, etc.

Après la cérémonie d'identification, on a procédé à l'établissement du procès-verbal; puis la « Joconde » a été placée dans le cadre somptueux qui a été aménagé dans l'École des beaux-arts; quelques personnes ont été admises à lui rendre visite, ainsi que les représentants de la presse parisienne.

Aujourd'hui, et jusqu'à samedi soir, les Parisiens pourront admirer la « Joconde » moyennant un droit d'entrée dont le montant sera versé aux œuvres de bienfaisance italiennes.

NOS COLONIES

INDO CHINE

M. Sarraut quitte le Tonkin

Le gouverneur général de l'Indo-Chine a quitté le Tonkin mardi. Il a été salué par une grande affluence de Français et d'indigènes. Les corps élus et les mandarins ont allumé leur feuillet.

Les notabilités indigènes se sont réunies pour offrir un banquet au gouverneur général. L'ancien vice-roi du Tonkin a remercié, au nom de ses compatriotes, M. Albert Sarraut, pour sa politique à l'égard de la population.

L'empereur et les ministres d'Annam ont exprimé les mêmes sentiments. Le gouverneur général s'embarquera à Saigon le 3 janvier.

TUNISIE

Un Incident Franco-Indigène

Un journal tunisien du soir annonçait en gros lettres qu'une femme française avait été attaquée. Voici les renseignements fournis par une première et rapide enquête.

Un colon français, M. Reynaud d'André, possédant à Aïng-tar, dans la région du Sers (contrôle civil de Kef), une propriété et une maisonnette comprenant une seule pièce, se serait rendu acquiescent de droits litigieux revendiqués par un clan d'indigènes de la région d'Aïng-tar, d'un autre clan. Le premier litige aurait été porté devant la justice de Kef dans des circonstances que l'on ignore encore et un jugement serait intervenu déboutant le colon de ses prétentions et le condamnant à deux cents francs de dommages-intérêts.

Il semble que les bénéficiaires du jugement soient venus réclamer les deux cents francs au colon, provoquant une discussion de sa part, suivie de menaces de la leur.

On pense que M. Reynaud, se croyant en danger, aurait tiré un coup de fusil, blessant deux indigènes légèrement.

Les réclamants se seraient précipités sur le colon français et sur sa famille qui prirent refuge dans une maison voisine. Les autres indigènes qui étaient les associés ou les mandataires.

Contrairement à certaines informations, il n'y a eu ni pillage, ni incendie de la ferme. L'incident n'a pas l'importance que certains voulaient lui donner.

Les autorités françaises et indigènes sont sur les lieux et la sécurité n'est nullement menacée.

L'Actualité Photographique

LE JARDIN SAINT-ROCH SOUS LA NEIGE



Photo et cliché Petit Havre

ETRANGER

ALSACE-LORRAINE

Les Incidents

On télégraphie de Strasbourg: Ce que l'on a appelé le nouvel incident de Saverne, lancé dans la presse allemande par une dépêche de l'agence Wolff, se réduit à rien. Il ne peut plus être question d'attentat dirigé contre la sentinelle qui surveillait le dépôt de poudre à la caserne du 9^e d'infanterie.

Il est maintenant établi que c'est un petit garçon, le fils du jardinier Schaeffer qui, le soir de Noël, a tiré un coup de feu avec un petit pistolet et qu'il avait reçu comme cadeau le même jour. Au surplus l'endroit où se trouvait l'enfant est distant de 125 mètres environ de la guérite du factionnaire. Comme la nuit était sombre, il est absolument impossible que le gamin ait voulu viser le soldat.

L'enfant a néanmoins été interrogé par le sous-préfet de Saverne. Pour se justifier des attaques qui ont été dirigées contre l'administration civile de Saverne et contre lui-même par les organes de la presse pingrémantiste, M. Mahl, sous-préfet de Saverne, a réclamé une instruction disciplinaire. Le ministre d'Alsace-Lorraine veut donner suite à cette demande.

Le parti socialiste au Parlement d'Alsace-Lorraine a examiné les décisions à prendre au sujet des différentes questions qui seront présentées au Parlement.

Il a examiné notamment les derniers incidents de Saverne et a décidé de présenter la demande d'interpellation suivante: « Qu'a fait le statthalter d'Alsace-Lorraine pour empêcher les excès des militaires à Saverne et quelles garanties peut-il donner que de pareils excès ne se renouveleront pas? »

Cette interpellation porte la signature de différents députés et sera soutenue par MM. Imbs, Emmel et Peirotes.

Une seconde interpellation sera déposée au sujet des incidents qui se sont déroulés l'autonomie dernier, lors de la grève à la gare du Nord, à Mulhouse. Elle est ainsi conçue: « Que pense faire le statthalter pour empêcher le retour d'incidents regrettables tels que ceux qui se sont produits à propos de la grève des ouvriers du bâtiment à la gare du Nord à Mulhouse et au cours desquels deux ouvriers ont été tués à coups de revolver par les gendarmes? »

MM. Böhle, Peirotes et Meyer prendront la parole dans la discussion générale du budget.

On sait que le Parlement ouvrira ses portes mardi prochain.

BULLETIN MILITAIRE

Le Tir en Aéroplane

La réunion qui eut lieu mardi, à l'Aéro Club de France, pour la remise des prix de l'Aéro Club, gagnés par MM. le capitaine Lécuyer, le lieutenant Varcin, Gauthier et Laurent-Tholozan, le général Bernard, délégué du ministre de la guerre, par la première fois en public depuis sa nomination au poste de directeur de l'aéronautique militaire.

D'abord un pan ému, le général Bernard prit ensuite de l'assurance et déclara, pour répondre à certaines critiques qu'un précédent orateur avait cru devoir faire sur l'état actuel de l'aviation militaire, que le flot aérien français de reconnaissance était actuellement fort suffisant et pour l'offensive et pour la défensive.

Le général Bernard dit ensuite que l'aviation militaire doit maintenant être l'application de l'aéroplane à l'artillerie et à la cavalerie, afin d'aider l'offensive de ces deux armes.

Puis il ajouta: « Nos aéroplanes ne sont-ils pas tout désignés pour détruire les dirigeables ennemis dont on a fait un épouvantail? Il est bien évident qu'un aéroplane est un engin bien différent de la poussière en très peu de temps. »

Puis le directeur de l'aéronautique, ne voulant pas dévoiler les secrets professionnels, ne poussa pas plus loin le programme futur et en vint au sujet qui réunit à l'Aéro Club les dirigeants de l'aviation et de l'aéronautique. Il parla aéro-cible. Il dit qu'en ce moment une élite d'aviateurs est seule capable de tirer du haut des airs.

— Mais, Messieurs, je vous donne l'assurance que demain, tous les aviateurs seront entraînés au tir en aéroplane. Nos obus spéciaux sont à présent perfectionnés et il s'en fait de presque rien pour que nous possédions le meilleur appareil de visée. »

Enfin un cours théorique et pratique de tir en aéroplane va s'ouvrir au camp de Châlons.

Le directeur de l'aéronautique a été très applaudi.

ETRANGER

ALSACE-LORRAINE

Les Incidents

On télégraphie de Strasbourg: Ce que l'on a appelé le nouvel incident de Saverne, lancé dans la presse allemande par une dépêche de l'agence Wolff, se réduit à rien. Il ne peut plus être question d'attentat dirigé contre la sentinelle qui surveillait le dépôt de poudre à la caserne du 9^e d'infanterie.

Il est maintenant établi que c'est un petit garçon, le fils du jardinier Schaeffer qui, le soir de Noël, a tiré un coup de feu avec un petit pistolet et qu'il avait reçu comme cadeau le même jour. Au surplus l'endroit où se trouvait l'enfant est distant de 125 mètres environ de la guérite du factionnaire. Comme la nuit était sombre, il est absolument impossible que le gamin ait voulu viser le soldat.

L'enfant a néanmoins été interrogé par le sous-préfet de Saverne. Pour se justifier des attaques qui ont été dirigées contre l'administration civile de Saverne et contre lui-même par les organes de la presse pingrémantiste, M. Mahl, sous-préfet de Saverne, a réclamé une instruction disciplinaire. Le ministre d'Alsace-Lorraine veut donner suite à cette demande.

Le parti socialiste au Parlement d'Alsace-Lorraine a examiné les décisions à prendre au sujet des différentes questions qui seront présentées au Parlement.

Il a examiné notamment les derniers incidents de Saverne et a décidé de présenter la demande d'interpellation suivante: « Qu'a fait le statthalter d'Alsace-Lorraine pour empêcher les excès des militaires à Saverne et quelles garanties peut-il donner que de pareils excès ne se renouveleront pas? »

Cette interpellation porte la signature de différents députés et sera soutenue par MM. Imbs, Emmel et Peirotes.

Une seconde interpellation sera déposée au sujet des incidents qui se sont déroulés l'autonomie dernier, lors de la grève à la gare du Nord, à Mulhouse. Elle est ainsi conçue: « Que pense faire le statthalter pour empêcher le retour d'incidents regrettables tels que ceux qui se sont produits à propos de la grève des ouvriers du bâtiment à la gare du Nord à Mulhouse et au cours desquels deux ouvriers ont été tués à coups de revolver par les gendarmes? »

MM. Böhle, Peirotes et Meyer prendront la parole dans la discussion générale du budget.

On sait que le Parlement ouvrira ses portes mardi prochain.

BULLETIN MILITAIRE

Le Tir en Aéroplane

La réunion qui eut lieu mardi, à l'Aéro Club de France, pour la remise des prix de l'Aéro Club, gagnés par MM. le capitaine Lécuyer, le lieutenant Varcin, Gauthier et Laurent-Tholozan, le général Bernard, délégué du ministre de la guerre, par la première fois en public depuis sa nomination au poste de directeur de l'aéronautique militaire.

D'abord un pan ému, le général Bernard prit ensuite de l'assurance et déclara, pour répondre à certaines critiques qu'un précédent orateur avait cru devoir faire sur l'état actuel de l'aviation militaire, que le flot aérien français de reconnaissance était actuellement fort suffisant et pour l'offensive et pour la défensive.

Le général Bernard dit ensuite que l'aviation militaire doit maintenant être l'application de l'aéroplane à l'artillerie et à la cavalerie, afin d'aider l'offensive de ces deux armes.

Puis il ajouta: « Nos aéroplanes ne sont-ils pas tout désignés pour détruire les dirigeables ennemis dont on a fait un épouvantail? Il est bien évident qu'un aéroplane est un engin bien différent de la poussière en très peu de temps. »

Puis le directeur de l'aéronautique, ne voulant pas dévoiler les secrets professionnels, ne poussa pas plus loin le programme futur et en vint au sujet qui réunit à l'Aéro Club les dirigeants de l'aviation et de l'aéronautique. Il parla aéro-cible. Il dit qu'en ce moment une élite d'aviateurs est seule capable de tirer du haut des airs.

— Mais, Messieurs, je vous donne l'assurance que demain, tous les aviateurs seront entraînés au tir en aéroplane. Nos obus spéciaux sont à présent perfectionnés et il s'en fait de presque rien pour que nous possédions le meilleur appareil de visée. »

ment en excursion, ont été masqués immédiatement à Ségion.

An ministre de la marine on déclare qu'on n'a reçu aucun renseignement touchant cette minoterie et on conclut que la minoterie il y a eu, son importance aurait été de beaucoup exagérée, car en cas d'accident grave, l'amiral commandant la division navale en eût certainement avisé le ministre.

Les rapports de la division ne sont pas encore arrivés au ministère.

Revue de l'Année 1913

LA POLITIQUE

Au Havre et dans la Région

Janvier

Le 12. — Réunion du Conseil municipal du Havre. — Vote d'une subvention complémentaire de 10,000 francs pour le Grand-Théâtre.

— Conférence de M. Jules Siegfried au Grand Cercle Républicain.

— Election au Cons. d'arrondissement, (parton du Neuhourg). M. Durat, réactionnaire, élu par 1 083 voix contre 584 à M. Pirote, républicain de gauche.

Le 17. — En l'absence de M. Géneval, maire, M. Morgand, adjoint, envoie un télégramme de félicitations à M. Poincaré, élu président de la République.

Le 19. — Election législative dans l'arrondissement de Bernay, en remplacement de M. Colas, républicain de gauche, élu par 6 452 voix contre 5 933 à M. de Bouchecote, républicain indépendant.

Le 26. — Le Conseil municipal de Sanvic vote en principe l'acquisition de la propriété Launay en vue de la construction d'un nouvel hôtel de ville.

Le 29. — Réunion du Conseil municipal du Havre. Le Conseil approuve les devis pour la construction de la nouvelle caserne des sapeurs-pompiers.

Février

Le 2. — Réunion au Grand Cercle Républicain pour la fondation de la Fédération des Comités d'Action Républicaine de l'arrondissement du Havre. Un bureau provisoire est nommé.

Le 12. — Réunion du Conseil municipal du Havre.

Le 13. — Les journaux annoncent la démission de M. Michel Penetier, maire de Trouville-sur-Mer.

Le 23. — Réunion générale des Comités d'Action Républicaine de l'arrondissement pour la constitution d'une Fédération. 56 Comités étaient représentés. Le bureau définitif est ainsi constitué : présidents d'honneur, MM. Jules Siegfried, Bureau et Géneval; président, le docteur Prouchet; vice-présidents, MM. Delannay, Auger, Bellet, Lecat, Chevalier; secrétaire, MM. Caron, Flory, Basset, Gouy; trésorier, M. Haux; assesseurs, MM. Sauvage, Brich, Dealande et Fossant.

Le 28. — Réunion du Conseil municipal du Havre.

Mars

Le 2. — Election municipale complémentaire à Rolleville. M. Bunville, libéral, est élu. Ballottage pour un siège.

Le 9. — Résultats du ballottage à Rolleville. M. Charry, républicain, est élu.

Conférence de M. René Coty au Comité républicain cantonal de Lillebonne, sous les auspices de la Fédération d'arrondissement.

Le 14. — Réunion du Conseil municipal du Havre. Vote d'une subvention pour un concours musical en 1914 — et de l'établissement frigorifique aux Abattoirs.

Le 16. — M. Pierre Lecourtois est élu adjoint au maire de Rolleville, en remplacement de M. Louis Delahaye, décédé.

Le 19. — Réunion du Conseil municipal du Havre. Vote du projet de construction d'un hôtel des Postes sur l'emplacement de l'Entrepôt des Tabacs.

Le 23. — Election d'un conseiller municipal à Saint-Aubin-Routot. M. Gustave Beauvais est élu.

(A suivre)

LE PETIT HAVRE ILLUSTRÉ

12 Pages 5 Centimes 12 Pages

Chronique Locale

OBSERVATEUR DE PARIS

Paris, 31 décembre, 11 h. 15

Extremes barométriques : 773 millim. à Brest, 785 millim. à Tonkin.

Pression élevée Ouest Europe, Basse Sud-Est. Temps agréable : Vent d'ouest Nord et Est, temps beau et froid.

AU HAVRE (Centre de la Ville)

A midi..... 776 + 2

A minuit..... 779 + 3

Journal du Jeudi 1^{er} Janvier 1914

Le MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE. — Exposition de poissons exotiques et de tortues aquatiques vivantes.

GRAND-THÉÂTRE. — En matinée et soirée. Représentations théâtrales.

THÉÂTRE-CINÉMA OMNIA. — En matinée et soirée. Séances de Cinéma Pathé frères.

CINÉMA-GAUMONT. — En matinée et soirée. Projections cinématographiques.

GRAND-THÉÂTRE. — En matinée et soirée, séances de Cinéma.

POLICE-BURGEOIS. — En matinée et en soirée, revue locale : A la Gare!

GRAND THÉÂTRE. — Apéritifs-concerts, Soirées artistiques.

BRASSERIE UNIVERSITÉ. — Apéritif-concert et soirée musicale.

GRANDS TONNEAUX. — De 18 h. à 19 h. 1/2, Apéritif-concert.

GRAND CAFÉ MAJESTIC. — Apéritif-concert, troupe lyrique.

BILLARD-PALACE. — A 21 h., Cinéma, Concert vocal et instrumental.

La Police Havraise en 1913

Ainsi qu'il le fit chaque année, le commissariat central de police vient de publier un rapport sur les résultats des opérations pratiquées pendant le courant de l'année 1913.

Sous la direction de M. Ribot, commissaire central, et le ministère de MM. Gibert, Bédier, Delahaye, Guillaume, Antoine, Jenot et Frambourg, commissaires divisionnaires, et Bataille, chef de la sûreté, notre service municipal a eu, cette année, une besogne très active.

En dehors de son rôle répressif et judiciaire, il lui a fallu remplir, soit dans les services de garde, soit pendant les grèves, un service important de préservation.

Cette année, les gros événements criminels n'ont pas été nombreux. On a compté 11 assassinats et 6 meurtres.

Dans cette même catégorie, il faut mentionner le meurtre fait au respectable constabulation. Le nombre des suicides a augmenté d'une façon presque inouïe. Il était de 32 en 1910, de 35 en 1911, de 45 en 1912, et il fut de 42 en 1913.

Enregistrements encore, pour 1913, 409 vols qualifiés. Il y en avait eu 100 en 1912. Il y eut 9 attentats à la pudeur.

On a compté 17 incendies d'une certaine importance.

Les délits se sont élevés au chiffre de 3 148. Il y en eut 3 275 en 1912. Ces délits comprennent : 1 224 vols simples, 268 délits de coups et blessures, 41 vagabondages, 83 délits de mendicité, 165 outrages envers l'autorité, 12 outrages publics à la pudeur. En outre, 1 235 individus furent poursuivis pour divers délits de police.

L'alcoolisme continue à faire ses ravages. Cette plaie sociale engendre d'ailleurs bien des maux autrement graves que de simples contraventions. Elle a valu à 70 individus d'être traduits en police correctionnelle et à 3 231 autres d'être traduits devant le Tribunal de simple police pour ivresse simple.

En outre, 500 infractions à la loi sur l'ivresse ont été relevées contre les cafetiers et tenanciers de cabarets, alors que 89 infractions seulement furent relevées l'année dernière.

Les tapages et rixes, conséquences fréquentes de l'ivresse, se sont élevés à 290, cinq de moins qu'en 1912.

Le service de la salubrité a dressé 1 400 contraventions. Il en avait dressé 3 241 en 1912 et 1 083 seulement en 1911. Il fut en outre chargé d'hygiène et on ne peut que se féliciter de la sévérité des magistrats qui l'ont appliqué la loi.

En résumé, la police a dû procéder à 3 694 arrestations, soit 1 451 pour crimes et délits, 3 145 pour ivresse manifeste, tapage et provocation à la débauche, 1 345 résultant de contraventions par corps et extraits de jugements.

Le service de la brigade des mœurs a poursuivi son œuvre d'assainissement en dressant 4 229 contraventions, soit contre les filles publiques, pour provocation à la débauche, manquement aux règlements sanitaires, ou contre les logeurs en garni, près du double du chiffre constaté l'année précédente.

Des procès-verbaux ont été, en outre, transmis au Parquet contre six personnes inculpées d'excitation de mineurs à la débauche. Des poursuites ont été exercées par le Tribunal correctionnel et des condamnations ont été prononcées. Vingt-trois il les mineurs ont été rendus à leurs parents.

La police a en aussi à assurer la surveillance de la circulation des chiens. C'est ainsi que 674 chiens furent capturés et rendus à leurs propriétaires; 679 chiens furent abattus et 7 attendus à la fourrière qu'il soit statué sur leur sort.

Les agents ont aussi fait transporter et accompagner jusqu'à l'hôpital 560 blessés et 148 malades trouvés sur la voie publique.

En dehors de ces services actifs, la police a eu à répondre et à faire des enquêtes sur 90 569 demandes de renseignements; 62 274 interpellations à la Mairie, 17 028 concernant le Parquet, 7 136 pour la Sous-Préfecture et 131 pour les consuats.

On a enregistré 3 grèves en 1913, 6 en 1912 et 7 en 1914. Il y eut, en 1913, 20 petits conflits du travail. Trois individus ont été arrêtés et conduits au Parquet pour entrave à la liberté du travail.

Enfin, MM. les commissaires de police de notre ville, en vue de réprimer la falsification des denrées alimentaires, ont prélevé chez les commerçants 300 échantillons de denrées diverses présentant un caractère suspect. A la suite de ces prélèvements 20

commerçants inculpés de falsification de denrées alimentaires furent poursuivis. On en avait pourchassés 68 en 1912.

Tout est le bilan de l'œuvre accomplie par nos services de police municipale.

La besogne ne lui a pas manqué durant l'année qui s'achève.

Les services furent même souvent d'importance et les agents durent faire preuve de dévouement et même d'abnégation, leur nombre étant plutôt restreint pour toutes les nécessités qui leur sont demandées. Les chiffres cités ci-dessus ont d'ailleurs leur équivalence et nous n'insisterons pas autrement. Ces chiffres ont le double avantage, en comparant les différences enregistrées d'une année sur l'autre, de pouvoir servir d'indication sur l'évolution des mœurs de notre population et aussi du monde du travail.

L'Affichage sur les Monuments Historiques

M. Brelot, préfet de la Seine-Inférieure, en vue de mettre en terme à l'abus des affiches et de protéger les monuments historiques, vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. 1^{er}. — L'affichage est interdit même en temps de élections :

1^o Sur les immeubles et monuments historiques classés d'édification :

Avormes : Croix de chemin.

Agenville-Verber : Porte et clocher de l'église.

Argues : Eglise, Palais du château.

André : Eglise.

Amal : Eglise.

Bos : Château.

Buzot : Eglise.

Cherbourg (Haut) : Clocher et crypte de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

Cherbourg (Haut) : Clocher de l'église de Saint-Jean-Abbelet.

Cherbourg (Bas) : Eglise, Maison du XIII^e siècle.

les commerçants, hôteliers, cafetiers, etc., en publiant les renseignements suivants :

Il s'agit de la nouvelle loi de finances du 30 juillet 1913. Concernant les timbres à apposer sur les affiches apposées dans les cabinets, établissements publics, voitures publiques, etc.

A partir du 1^{er} janvier 1914, la double taxe est exigible pour les affiches apposées dans les établissements désignés ci-dessus. Par suite, les timbres-affiches à apposer sont les suivants :

Pour une affiche de : 12 décimètres carrés 1/2 et au-dessus pour cabarets, 0 fr. 12 ; pour une affiche de 12 décimètres carrés jusqu'à 25, pour cabarets, 0 fr. 24 ; pour une affiche de 25 décimètres à 50, pour cabarets, 0 fr. 36 ; au-dessus de 50, un timbre-affiche de 0 fr. 48.

A remarquer que tout timbre-affiche qui serait apposé par les débitants sur leurs affiches sera considéré comme non existant : la contravention subsiste.

Les affiches qui existaient dans les cabinets au moment de la promulgation de ladite loi de finances devront être timbrées avant le 1^{er} janvier 1914 ; le timbre-affiche apposé doit être coté par signature et date.

Not. — Ne pas confondre affiches et enseignes : les premières seulement sont imposées. On considère comme enseigne tout tableau qui ne mentionne que des mots généraux, tels que : « Buvir, amon Picon, Premier » etc., non suivis des nom et adresse du fabricant et de qualifications tels que : « le meilleur, le plus recueillant, le plus fortifiant, » etc.

Un Objet d'Art pour Le Cuirassé Normandie

La Société « Les Normands de Paris » ouvre une souscription en vue d'offrir un objet d'art destiné au cuirassé Normandie, une des plus belles unités de la flotte nouvelle, et qui sera lancé au mois de septembre 1914.

Sans nul doute, tous les normands de Paris et d'ailleurs, qui ont le souvenir de leur pays natal et le souci de sa bonne renommée, auront à cœur de participer à cette souscription. Les listes devront être adressées au trésorier de « Les Normands de Paris », M. Du Saussay, Hôtel Bellevue à Criel-Plage (Seine-Inférieure) et les listes seront publiées dans le Bulletin mensuel de la Société.

Fêtes de Noël

On nous communique ces lignes : Fidèle à son programme et à la tradition, l'Amicale des Dames d'Aplemont n'a pu laisser s'écouler les jours carrossés de Noël et de l'Épiphanie sans vouloir recueillir la joie et le franc rire de ses vieillards et de ses infortunés de l'École.

De nombreux et généreux donateurs (membres honoraires, amis de l'École, Comité de quartier), délicatement pressentis, ont constitué une grosse collecte grâce à laquelle les habitants de la cantine ont profité d'un substantiel repas, accompagné de friandises sans nombre (bonbons, oranges, gâteaux, etc.). Une ample distribution de vêtements a complété la réjouissance gastronomique.

Dans une autre réunion toute familiale, les pupilles de l'Amicale reçurent chacun un jouet, cadeau affectueux et habilement des aînés.

Les organisateurs de ces manifestations charmantes ont salué la discrète charité et le désir de plaire, les généreux donateurs peuvent être assurés de la gratitude de leurs protégés et amis.

De la Service Vicinal

Par arrêté préfectoral du 23 décembre 1913, MM. Marcel Vauriel, agent voyer principal à Montivilleux et Auguste Houllier, agent voyer cantonal au Havre, ont été élus à la 1^{re} classe au grade.

Les nombreux amis de ces dévoués fonctionnaires se réjouissent avec nous de cette marque de bienveillance.

Souscription en faveur de la Famille Duflo

43, rue Charlevoix de liste

Anonymous.....Fr. 5 —

Collecte faite par les ouvriers de la Société anonyme Westinghouse (2^e versement)..... 33 30

Total de la liste.....Fr. 40 30

Listes précédentes..... 1.211 65

Ensemble.....Fr. 1.252 65

LE MAUVAIS TEMPS

La neige qui, pendant toute l'après-midi et la soirée de mardi, s'était abattue abondamment sur notre ville a cessé de tomber vers minuit.

Aors un ciel pur, tout constellé d'étoiles est apparu, et l'aspect de notre ville, aux rues presque désertes, est très agréable. Les enfants ébahis par le manteau neigeux, étaient véritablement fêtés.

La chute avait été si abondante qu'une couche de 15 centimètres de neige recouvrait les rues et les trottoirs.

A travers des voies, de blancs cordons formés par les fils téléphoniques, couverts de neige, se dressaient des fils de fer rompus descendant dans les airs des aérages miroitants sous l'éclair des lampes électriques, formant un décor extrêmement original.

Au Palais de Justice, les lions de pierre — tels de frieux aoutous — se paraient d'un manteau d'hermine, et, sur les places, les

lignes et prévenu le domestique d'introduire l'étranger sans explication, Dominique acheva sa toilette et s'installa dans le bureau de son père.

A dix heures précises, Roger arriva. Introduit aussitôt, il se présenta avec beaucoup d'aisance et de bonne grâce.

« Monsieur, commença-t-il, je vous demande mille pardons de venir vous déranger, mais j'ai cru que l'intérêt de votre père l'exigeait. »

« C'est-à-dire, Monsieur ? interrompit Dominique. Je vous en prie, expliquez-vous vite. Est-ce que mon père aurait demandé à votre quelque témoignage compromettant ? »

« Non, vous n'êtes pas ; il s'agit d'argent... Vous savez, — ou vous ne savez pas, — que mon père, comme le vôtre, s'occupe de finances, et que la similitude de profession, la confraternité d'armes, a créé entre eux, depuis des années, d'excellentes relations. »

« Je me souviens fort bien d'avoir entendu prononcer votre nom par mon père. Roger Talmont continua : — Longtemps mon père fut heureux... comme le vôtre. Puis vinrent les années mauvaises, les catastrophes se succédèrent. »

« Je connais ça. — La prospérité d'antan disparut donc pour faire place à la gêne, à des embarras inextricables... Mais j'abrège, ceci ne vous intéresse pas, et si je fais en passant une rapide allusion à notre situation présente, c'est pour vous faire comprendre que mon père, malgré son désir d'être agréable à M. Chopard, n'a pu lui rendre

hantes statues de Bernardin-de-Saint-Pierre et de Casimir Delavigne semblaient s'incliner sous la charge qui les accablait.

Partout les arbres de nos boulevards, les massifs de nos squares, copieusement saupoudrés de blanc, présentaient un éclat et un charme inattendus.

Un de nos concitoyens, l'un de nos meilleurs praticiens en Photographie, M. Lacaille, séduit par la grâce éphémère du panorama a tenu à en fixer le souvenir et, en pleine nuit, par l'emploi du magnésium, il est parvenu à faire toute une série de clichés d'une grande originalité, et nous avons eu la bonne fortune de pouvoir exposer, dès hier matin, en nos vitrines, quelques-uns des plus beaux spécimens.

A son réveil, la population a retrouvé la ville couverte de neige, qui, sous la rigueur de la température de la nuit, s'était glacée et rendait la circulation extrêmement difficile.

Pendant que la Compagnie générale française de tramways continuait à faire procéder à un épandage de sel pour assurer la marche de ses véhicules, le personnel de la voirie repandait du sable sur les voies les plus fréquentées de façon à permettre aux piétons de circuler sans trop de danger.

De leur côté les propriétaires de chevaux, s'occupant de faire conduire leurs animaux vers les forges pour faire placer des crampons sous les fers. La même mesure était prise pour les chevaux des gendarmes qui assurent le service d'ordre sur les quais.

De tous côtés les attelages ont été doublés ; néanmoins, malgré ces précautions bien des charrois n'ont pu être effectués et les chutes ont été très fréquentes.

Il en est

Une Eschquerie de 33,000 Francs

Xevoron est resté à Paris où il compte se cacher et se soustraire à la justice. Puis il partira à l'étranger.

Les commissaires des ports français n'ont pu arrêter Xevoron pour la bonne raison que ce dernier est resté à Paris. C'est de cet endroit qu'il a pu prévenir hier de ses nouvelles à un négociant notre ville avec lequel il se trouvait en relations d'affaires. Bien mieux, comme il doit de l'argent à ce négociant, il a en pleine idée d'envoyer un billet de 3 francs dans une lettre, sans recommander cette dernière. La note va être envoyée par la poste à notre concitoyen, car ne puis faire plus en ce moment. J'ai, en effet, une affaire sur les bras qui me préoccupe beaucoup et j'ai besoin d'argent pour mener à bien. Si vous avez la semaine pour vous devez savoir de quoi il s'agit et pourquoi mettre encore plus au courant, je vous envoie les copies des lettres que j'envoie à l'adresse parisienne et à M. Nicolas, commissaire de police.

On sait que M. Nicolas est le commissaire qui avait reçu mon d'arrêter Xevoron ; mais voyons d'abord comment il s'est adressé à l'un de nos confrères parisiens, par sa lettre datée du 29 décembre :

« Monsieur le directeur, dans votre numéro de ce jour, vous me faites une publicité dans un article où je passe comme l'auteur d'un faux qui n'aurait rapporté la somme de 33,000 fr. au détriment de l'Etat. Je dois vous dire que c'est par erreur que j'ai été accusé de l'accomplissement de ce crime. Je n'y ai eu et il ne peut y avoir eu que moi une accusation sans fondement. Si donc j'ai pu être accusé de ce crime, c'est par erreur et non par malice. Je suis le pauvre de ce monde, mais la France de la liberté individuelle. Le motif, partout, même sur les prisons, n'est pas douteux un homme instinctif et de bon sens. Pendant des années, des mois peut-être, il m'aurait fallu subir interrogatoires, confrontations, etc., pour arriver en fin de compte, à un résultat. Ce qui a donné naissance à l'accusation c'est que, chargé de suite avec un salaire de 128 fr. 15 par jour pour six personnes, j'avais travaillé des heures et des heures d'argent, malgré mes efforts incessants pour trouver une autre solution que celle qui me permettait de ne pas mourir de faim. Par même courtoisie, j'ai donné à M. Nicolas toutes les explications nécessaires pour lui permettre de terminer son enquête sans mon intervention. Il que cette enquête sera terminée, je serai de l'ordre où je crois de mon devoir de rester jusqu'à la fin, afin de ne pas laisser mes enfants dans le dénûment le plus complet. Je compte sur votre bienveillance pour publier tout ou partie de présente lettre dans l'un de vos plus prochains numéros et vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée. »

« Xevoron ». P. S. — Les 2,000 francs que vous faites allusion n'étaient nullement dissimulés dans une poche secrète de mes vêtements. Ils étaient avec bien d'autres papiers dans mon portefeuille que j'ai remis moi-même à l'un des inspecteurs. M. Nicolas connaît maintenant leur provenance et leur destination.

M. X. Voici maintenant la lettre que Xevoron a fait parvenir à M. Nicolas, commissaire de police, et dans laquelle il plaide sa cause.

« Monsieur le commissaire, Vos délégués ont dû vous faire part de ma surprise pluri fois avec laquelle j'ai accueilli, hier matin, les visites de M. Nicolas, en effet, m'adresser à tout point qu'à l'accusation de l'Etat commis à Rouen où je n'ai jamais fait qu'un voyage. Je dois d'ailleurs vous dire que c'est seulement ce matin en lisant les journaux où l'on me fait une publicité bien fautive, que j'ai pu me rendre compte exactement de ce dont il s'agit. J'ai compris enfin ce que sont les mandats de paiement plus de 1 et quelques mois au Havre qui auraient été touchés à Rouen. Cependant je ne rappelle qu'avant mon départ de Rouen j'avais fait des recherches à ce sujet et avant d'établir des comptes de mandat, j'avais constaté qu'ils n'avaient été touchés ni au Havre, ni à Rouen, ni à l'étranger. Ils l'auraient donc été depuis, ce qui me surprend puisque les bureaux payeurs devaient être avisés de l'opposition, et touchés par moi après l'accusation. Jusqu'à mon départ du Havre, il m'est facile de prouver que je ne me suis jamais présenté qu'une seule fois à une date facile à prouver, pour venir à Paris, comme je le faisais fréquemment depuis trois ans. Depuis que je suis en congé à Paris, je suis retourné deux fois au Havre, du 30 octobre au 2 novembre, pour chercher ma famille et, dans les premiers jours de décembre, une seule journée pour chercher mon mobilier. La preuve que j'ai été aussi assidûment à Paris pour l'accusation que pour moi et je persiste à soutenir que cette accusation est mal fondée, n'est impossible — et pour cause — de prouver que je suis allé à Rouen commettre les faux que l'on me reproche. Vos présomptions sur basées sur ce fait

mandat de 30,000 francs, de plusieurs autres mandats sur la porte desquels il paraît très renseigné. En attendant, Xevoron qui n'a pas la conscience tranquille, se propose de partir à l'étranger. Il en a informé le commissaire espérant bien lui filer une seconde fois entre les mains. Nous verrons s'il réussira. G. M.

Dans la queue du loup
Le nommé Emile Thibaudau, âgé de 17 ans, marin, sans domicile fixe, ne pensait pas qu'on lui demanderait son identité lorsqu'il alla demander à la police de sûreté, mais, précisément, le secrétaire adjoint Coquin venait de recevoir un dossier de Rouen concernant Thibaudau et indiquant qu'il était recherché pour vol.

Aussi lui donna-t-on immédiatement son bon de couchage, mais à l'hôtel de la rue Lesueur. Il sera mis à la disposition du parquet.

Les Médecins ordonnent contre le Lymphatisme, l'Anémie, les Maladies de Poitrine, les Affections de la Peau, et pour remplacer l'huile de foie de Morue, le Fer, le Quinquina et l'Fluore de Potassium, le **VIVANTIN**, dépuratif et fortifiant, qui est très efficace, agréable et peu coûteux. ()

Accident de Roulage
Mardi matin, vers dix heures 50, une voiture appartenant à M. Adolphe Lebas, cultivateur à Caville, descendait la rue de Sainte-Adresse, conduite par le charretier Léopold Malandain. Le véhicule était lourdement chargé de bois, lorsque soudain une de ses roues s'écrasa et il vira sur le sol.

La circulation des tramways fut interrompue pendant environ une heure.

BILLETS DE TRAMWAYS
remboursés à tout acheteur par le magasin **L'ETOILE POLAIRE**, 5, rue de Paris, Le Havre.

Vol sous un Hangar
Alors qu'il venait de dérober 2 kilos 500 de café sous le hangar X. Le nommé Joseph Vincent, âgé de 37 ans, journalier, demeurant 13, rue Jules-Masarin, a été arrêté. On lui dressa procès-verbal et libéré lui fut laissé.

CHAPELIERE OSWALD
Place Richelieu
Joli Cadeau à tout acheteur.

Mandat d'Arrêt
Eu vertu d'un mandat d'arrêt délivré par M. Goutard, juge d'instruction du parquet du Havre, le nommé Georges Gervais, âgé de 17 ans, sans domicile fixe, a été arrêté, mardi par le secrétaire de la sûreté Baquet.

M MOTEL, RESTAURANT, 51, rue de la République

Communications Diverses
Les foies sociétaires. — M le Ministre du Travail et de la Prévoyance sociale, a procédé à la répartition des majorations et allocations destinées à améliorer les retraites des ouvriers mineurs.

Un second arrêté règle l'allocation des allocations aux veuves des ouvriers mineurs en 1914. Des exemplaires de ce arrêté et du barème y annexé sont déposés à la Préfecture, 4^e division, 2^e bureau, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Qu'on lise dans les journaux en 1910 — L'Académie française qui procède avec une sage lenteur à la révision de son dictionnaire vient de publier le livre O dans sa dernière séance. Il s'agit de l'ouvrage de son discours sur le terme « odologiste » qui est d'un usage courant pour désigner toute personne faisant usage de l'ean dentifrice Odol, terme qui est lui-même depuis longtemps synonyme de dentifrice parfülé.

Bulletin des Sociétés
Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce, au siège social, 8, rue Caligny. — Téléphone n° 220.

AVIS. — MM les Gères sont informés que les Gours n'auront pas lieu aux dates ci-après :
Jeudi 1^{er} Janvier
Vendredi 2

La Société se charge de procurer à MM. les Négociants, Banquiers et Courtiers, les employés divers dont ils auraient besoin dans leurs bureaux. Le chef de service se tient tous les jours, à la Bourse, de midi à deux heures, à la disposition des sociétaires sans emploi.

L'Yve Havrais — Les sociétaires sont priés d'assister au punch annuel qui est fixé au samedi 3 Janvier.

Société Excursionniste Graviillaise. — Réunion vendredi 1^{er} Janvier, Mairie de Graviille. Compte rendu de la tournée dansant du 28 décembre. Organisation de la matinée du 11 Janvier. Questions diverses. — Présence obligatoire de tous les membres.

THÉÂTRES & CONCERTS

Grand-Théâtre
C'est aujourd'hui 1^{er} janvier que par suite d'un traité spécial antérieur sur la scène du Grand-Théâtre les deux représentations de *Madame Sans-Gêne*. La pièce à spectacle en 4 tableaux, de M. Victorien Sardou et E. Moreau, avec le concours de Mme Bray dans le rôle de Madame Sans-Gêne et de ses artistes dans les rôles de Napoléon, de Fouché, de Maréchal Lefèvre et Neipperg. La matinée commencera à 2 h. 3/4 et la soirée à 8 h. 1/2. C'est bien là le vrai spectacle du jour pouvant intéresser petits et grands et que tout le monde peut voir.

Théâtre-Cirque Omnia
CINEMA OMNIA PATHÉ
Aujourd'hui jeudi, en matinée à 3 heures, en soirée à 9 heures, représentation de cinématographes avec la grande scène de la vie moderne en cinq parties, *Le Bal de l'Air*, interprété par les principaux artistes de la Comédie Française. Le programme est complété par des vues comiques : *Mes virtuoses*, *Zoé blanchisseuse*, *Instructions*, *Saturniens et Bétriciens*, et par les dernières actualités du *Pathé-Journal*.

Folies-Bergère
Si vous voulez avoir du bonheur pour toute l'année 1914, commencez à aller aux Folies-Bergère voir et entendre la splendide revue **LA GARE** ! soit à la matinée à 2 h. 1/2 ou à la soirée à 8 h. 1/2. Location de 11 h. à midi et de 1 h. 1/2 à 5 h.

Cinéma Gaumont
Aujourd'hui Jeudi, Matinée à 2 h. 30. Soirée à 8 h. 30. **Le Document Tragique**, scènes de la vie de l'Ouest américain ; **La Course**, film sportif des plus palpitants avec une course d'auto passionnante ; **Le Homard**, scène comique (roumainede), avec Suzanne Grandjean et Léonce Perret ; **Ombre, Ciel, Vent de Zen**, etc., etc.

GRAND CAFÉ MAJESTIC
Place Gambetta
Tous les soirs : *Chansonniers Montmartrois* Nouveau programme — Concert. 7 h. 30 à 9 heures et 9 heures. Le dimanche matin à 11 heures, soir à 4 heures et 9 heures — Consommations de 1^{er} ordre aux prix ordinaires — Bières Augustiner et Westbrau — Monopole — Croustilles, Soupes, Sandwichs.

BILLARD-PALACE
Après le Concert, de 5 à 7. Cinéma, de 9 à 11 (en salle éclairée). *Spécialité de Famille*. Restaurant, service au chariot. Prochainement, championnat de billard, avec le concours du professeur **Cassagnol**, champion du monde.

THÉÂTRES DE PARIS

Opéra-Comique. — *La Vie Brève*, — *Francesca da Rimini*.
L'Opéra-Comique se trouve non seulement à la fin du monde, mais à la fin d'une direction, M. Carré devenant le 1^{er} janvier, administrateur du Théâtre-Français. Est-ce pour faire ses adieux à son public que ce dernier a monté, avant de s'en aller, un spectacle nouveau qui a permis d'apprécier encore une fois ses qualités de metteur en scène ? Il y a dans tous les cas une grande coquetterie de sa part.

Ce spectacle se compose de la *Vie Brève*, drame lyrique en deux actes et quatre tableaux de M. F. Shaw, musique de M. Manuel de Falla, et de *Francesca da Rimini*, drame en trois tableaux, de Marion Crawford, musique de M. Franco Léoni.

La *Vie Brève*, qui a été adaptée par M. Milhaud, brillamment réussi. Le thème est très simple. La jeune Gitana Salud est abandonnée par son amant Paco qui veut se marier à Carmela. Au moment où l'on célèbre la noce Salud accourt, dénonçant la trahison et meurt. Le public a beaucoup goûté la partition où le compositeur a su heureusement faire la part du chant tout en soignant particulièrement l'orchestration. On a rappelé cinq à six fois les interprètes, surtout Mme Carré, qui a le rôle principal, celui de Salud, puis on a demandé l'auteur qui a modestement refusé de se montrer, quoique Espagnol.

Francesca da Rimini, dont la traduction française est de Marcel Schwob, n'a pas eu autant de succès. La salle s'est montrée assez froide. Elle a même ri un peu lorsque Giovanni Zanopéra d'un seul coup d'épée

Paolo et Francesca qui lui semblent abuser de la lecture à deux.
L'orchestre couvre les voix. On ne sait pas si les chanteurs sont bons ou mauvais. Les spectateurs peuvent choisir à leur gré. Nous n'avons guère qu'à signaler la fin du 1^{er} acte où les violoncelles expriment fort bien la nuit qui tombe.
Mlle Vix, M. Froncill, M. Roulogne ont montré du courage, mais le courage ne suffit pas toujours.
L'accueil fait aux deux ouvrages a donc été inégal. Une question se pose cependant pendant toute la représentation : — Pourquoi l'Opéra-Comique a-t-il fixé son choix sur deux compositeurs étrangers, alors qu'il est tant de partitions françaises qui attendent leur tour ? — Si la réponse est aisée pour la *Vie Brève*, il n'en est pas ainsi pour la pauvre *Francesca da Rimini*.

SAVON DU CONGO
VICTOR VAUBERT
TRIBUNAUX
Tribunal Correctionnel du Havre
Audience du 31 décembre 1913
Présidence de M. HENRIET, juge

ACCIDENT D'AUTOMOBILE
Le 11 novembre dernier, le chauffeur Charles Peters, 43 ans, au service de M. P., négociant au Havre, passait rue d'Eratat, lorsqu'il renversa le jeune Stephan, âgé de 7 ans. Le malheureux enfant fut si gravement blessé qu'il succomba vingt-quatre heures après l'accident aux suites de ses blessures. Le chauffeur ayant été poursuivi pour homicide par imprudence, le Tribunal a estimé qu'il avait commis une faute très grave. Il avait en effet vu l'enfant s'engager sur la chaussée pour traverser la rue d'Eratat. Il aurait dû alors s'arrêter et lui laisser le temps de passer. Il préféra continuer son chemin, et, pour éviter le petit Stephan, il obliqua fortement à droite. Mais l'enfant avait fait le même mouvement que lui ; le conducteur du véhicule vint alors brusquement sur sa gauche, mais ne put empêcher l'accident. En conséquence, Peters est condamné à dix jours de prison, deux cents francs d'amende.

Le propriétaire de l'auto, M. P., est déclaré civilement responsable. Défenseur : M. H. De Grandmaison.

UN SPÉCIALISTE
P. B., 27 ans, employé de commerce au Havre, semble s'être spécialisé dans le vol des bicyclettes. Le 22 juillet, en effet, il louait une bicyclette pour la journée à M. Lebigre et disparaissait avec. On apprit par la suite que cette machine avait été engagée au Mont-de-Piété.

Le 13 août, P. B., emprunta une bicyclette à M. Dauphin, et se fit voler de chemin de fer pour se rendre dans sa famille à Lisieux. Le 14 août, le même prétexte lui servit à s'emparer de la machine de M. Schmidt. Il reconnait à l'audience que ces deux dernières bicyclettes ont été vendues à des brocanteurs. B., récolte quatre mois de prison. Défenseur : M. Duteil.

AU RESTAURANT
Lucien Digaure, 37 ans, journaliste, se trouvait le 27 décembre dernier au restaurant Cantais, où il prenait son repas, lorsque entra un charretier et un suiveur. Cantais émit la prétention de les empêcher d'aller travailler et, après les avoir insultés, il essaya de porter un coup de tête au charretier. Celui-ci ayant pu parer le coup, Digaure s'en prit alors à deux autres consommateurs, MM. L... et H... Il alla même jusqu'à menacer M. L... d'un conteau, mais n'osa pas mettre sa menace à exécution. Cette petite scène a amené Digaure devant le Tribunal correctionnel qui lui octroie 15 jours de prison.

VOL DE CHARBON
Les matelots des donnes Marjolle et Lermarquant surprirent le 28 décembre dernier les sieurs Paul Ricouard et Henri Auber, qui étaient porteurs d'une certaine quantité de charbon. Ils reconnurent que ce charbon avait été pris par eux à bord d'un chaland amarré le long du steamer *Guadeloupe*, dans le bassin de l'Eure. Les deux prévenus ont de mauvais antécédents. Ricouard est condamné à trois mois et Auber à deux mois de prison.

LES VOYAGES ÉCONOMIQUES
Edmond Lallemand, 19 ans, et Louis Jollivet, 20 ans, se sont embarqués clandestinement à New-York sur le paquebot *La Savoie*, de la Compagnie Générale Transatlantique. Ils n'ont révélé leur présence à bord qu'une fois le navire en route. Plusieurs allées de cette nature ont déjà été soumises à l'appréciation du tribunal. On sait que la Compagnie Générale Transatlantique a un grand intérêt à éviter des faits de ce genre, car elle encourt de très fortes amendes lorsque des individus désignés débarquent sur le territoire des Etats-Unis. Or, il n'existe pas, pour les voyages maritimes, de loi analogue à la loi sur la police des chemins de fer, et ce n'est que lorsque le passager a eu recours à des manœuvres frauduleuses pour s'embarquer que le tribunal peut rendre le délit d'accusation. C'est ce qui s'est produit pour Lallemand et Jollivet.

valet qui sont condamnés le premier à quinze, le second à huit jours de prison.
Partie civile : M. Le Minihy de la Villehervé ; défenseur des prévenus : M. Amiable.

Tribunal Correctionnel de Rouen
Audience du 31 Décembre 1913
Présidence de M. ROUSSEAU, vice-président
Abus de Confiance
Dans son audience de ce jour, le tribunal correctionnel de Rouen a condamné le nommé Raphaël Motte, âgé de trente-deux ans, marchand d'oranges au Havre, à trois mois et un jour de prison et vingt-cinq francs d'amende pour abus de confiance.

Tribunal Civil de Rouen
(1^{re} Chambre)
Audience du 29 décembre 1913
Présidence de M. DAYAINE, président
Étalié-e un Accident du Travail ?
Les accidents du travail sont péunièrement réparés par les indemnités monétaires que fixe la loi de 1898 ; les maladies professionnelles, dans l'état actuel de la législation, restent soumises au droit commun. Il est généralement aisé de distinguer l'accident de la maladie ; cependant certains cas sont à la limite et il devient délicat de savoir dans quelle catégorie les classer. Bien que l'accident suppose en principe, un événement violent, on a admis que les ouvriers qui travaillent les cuirs et sont piqués par les monches charbonneuses qui s'y trouvent sont de ce fait victimes d'un accident du travail ; il a même été décidé à Rouen même qu'un fossoyeur mort d'un empoisonnement du sang consécutif à une exhumation pratiquée par lui, succombait ainsi aux suites d'un accident du travail.

Les Hospices de Rouen avaient cru pouvoir, par assimilation à ces espèces, penser que le cas d'un ouvrier peintre à leur service, M. Marquis, mort de variole hémorragique pour avoir peint les murs de l'ensevelisseur où se trouvaient deux cadavres de varioleux, rentrerait bien dans la catégorie des accidents du travail. L'administration demandait donc, pour cette raison, au Tribunal de rejeter comme irrecevable l'action de la veuve du malheureux peintre qui, au lieu de demander l'allocation de la rente prévue par la loi de 1898, réclamait le paiement d'un capital de 20,000 francs.

Par la même raison, les Hospices avaient mis en cause une compagnie qui les assure contre les risques de la loi de 1898 et les accidents corporels. Le Tribunal, saisi de cette intéressante question, vient de décider qu'il ne s'agissait pas d'un accident, dans le sens légal du mot.

Attendu, porté le jugement, que sans aller jusqu'à admettre d'une façon absolue que les seuls constitués des accidents du travail les lésions corporelles résultant d'un traumatisme, il y a lieu d'assimiler aux maladies professionnelles, au point de vue de la non applicabilité de la loi de 1898, des affections pathologiques contractées accidentellement pendant un travail industriel. »

Trois solennement motivé, le jugement met vigoureusement en relief la caractéristique essentielle qui se retrouve dans tous les accidents, quelle que soit leur diversité ; il y a toujours un choc ou pour le moins un contact désert de l'agent traumatique ou pathologique avec le corps de la victime. Dans la circonstance, cette condition essentielle n'exista pas, car il n'y a eu aucune manipulation des cadavres par M. Marquis, aucun attachement de sa part, aucun contact entre eux et lui.

En conséquence, le Tribunal a décidé que la veuve Marquis avait eu raison d'agir en invoquant les dispositions du droit commun et non par celles de la loi de 1898. Comme, d'autre part, le Tribunal a estimé que les Hospices avaient commis une imprudence, en faisant travailler un ouvrier près de cadavres de varioleux sans recourir à aucune mesure prophylactique, le jugement a proclamé leur responsabilité et les a condamnés à payer à Mme veuve Marquis, dont le mari, âgé de 57 ans, gagnait 1,600 francs par an, une indemnité de 15,000 francs. La Compagnie, dont la police ne couvrait pas ce genre de risque, a été mise hors de cause.

Plaidant pour Mme Marquis : M. Roger, avocat, assisté de M. Bénard, avoué. Pour les Hospices : M. Martin, avocat, assisté de M. Macqueron, avoué. Pour la Compagnie : M. G. Marais, avocat, assisté de M. Thuillier.

Bulletin des Sports

Football Association
Havre-Athletic-Club. — Matches du dimanche 4 janvier.
Équipe (1) contre 13^o régiment d'infanterie (1) à deux heures, à Sainville.

Sont convoqués : Brancourt, Sanquet, T. Hoff, Brescian, H. Cavanagh, H. Cavanagh, A. Richer, Forcés, Boquet, Beauvill, Millet, Howes, Anderson, Leherley, John.
Équipe (2), consulter le journal de samedi. Sont convoqués : Mériel, Bruce, Moeh, Decomban, Borgin, Lecœur, R. Hailot, Gravière, Stempowski, Brindane, Mavel, Avril, Lavesque.
Équipe (1) contre Amicale Mayvillaise (1), à Harcourt.

Sont convoqués : Diegremont, M. Cavanagh, W. Duchard, Lhermie, Rapilly, Jhon, Oswald, Beaugard, Lafon, Duboc, Roussel, Genoble, Gotiche, Gossard.
Équipe (3) contre Ecole primaire supérieure (3), terrain de la Sous-Bretonne.
Sont convoqués : Boudin, Noël, Lebourg, Diegeon, Dumont, Richard, Joch, Mériel, Paulmier, Bricks, Lucas, Delahaye, Lang.

Feuilleton du PETIT HAVRE. 85

LE Roman d'un Etoile

PAR Daniel LESUEUR
TROISIÈME PARTIE
Autour d'un Berceau

Lui mettre au sein le petit nouveau-venu, c'était doublement une bonnetion. On la savait, et l'on assurait au bébé une tendresse excessive, maternelle. Francine mentionnait la circonstance et ajoutait : « La nourrice s'appelle Clémence Favier. Elle est femme de garde-barrière sur la ligne de l'Isle-Adam à Beaumont, à la halte de Champagne. Je vais lire un testament, lui léguant le peu que j'espère, et que j'augmenterai en exerçant à médecine, à la condition qu'elle continue à servir de mère à l'enfant si je disparaissais. Je connais assez cette excellente créature pour souhaiter cela au petit abandonné s'il me perd. Je me rend bien compte que, par une telle mesure, j'continuerai le soupçon qui, déjà, doit naître autour de moi que je suis la mère. Qu'importe ! J'ai dit à tes que j'avais trouvé ce

pauvre ange sur le chemin, contre notre grille, et je l'ai fait inscrire à la mairie de Champagne, sous le nom de Serge. Comme il lui fallait un nom de famille, j'ai cherché sur le calendrier où, juste à côté de saint Serge, on voit saint Bruno. Mon filleul sera donc Serge Bruno. Je l'ai tenu sur les fonts baptismaux avec l'honnête Favier son parrain. Par délicatesse, le brave homme m'a dit : — Puisqu'il vous appellera « marine », docteur Francine, je ne lui permettrai pas de m'appeler « parrain ». Ça serait trop familier avec vous, pas convenable. Sur quoi, sa femme l'interrompt en souriant : « Bah ! c'est pas demain qu'il va parler, pauvre petit cœur. Me voilà donc en possession d'un enfant, dont j'accepte la charge, et dont on m'attribuera plus tard — sinon tout de suite — la maternité. Je ne m'en trouble pas autrement. J'en éprouve une espèce de joie, peut-être même un peu de fierté. Nul être n'a le droit de me demander compte de mes actes. Ma bonne tante Stéphanie, elle, sait à quoi s'en tenir. Elle ma vue dans ma chambre la veille et le lendemain de l'aventure, — de cette aventure qui a duré une trentaine d'heures... Tout ignorante de la vie qu'elle soit, et bien qu'ayant coiffé sainte Catherine depuis longtemps, elle sait qu'on ne recueille pas les bébés dans les choux, et que je ne puis avoir mis celui-là au monde.

« Sa confiance me suffit. Quant à mon futur époux, si jamais je me marie, ce dont je n'ai aucune hâte... Les yeux de Raymond se voilent. Il répète les dates... Un bref calcul... Quatre ans !... Il y avait de cela quatre ans, — moins un mois, puisqu'on était en octobre. Non, elle ne le connaissait pas encore. Mais lui... Il l'avait déjà vue. Déjà il rêvait d'elle. Doucement... sans espoir défini, sans résolution prise. Il l'avait rencontrée à des cours, dans les hôpitaux, parmi la suite attentive de quelque maître fameux. De quelle séduction grave, profonde, elle lui avait ravi le cœur ! Il ne s'en douta pas tout d'abord. Quatre ans... C'est l'année suivante qu'ils sa curent davantage, et que naquit leur grand amour. Le jeune homme reprit sa lecture. Quant à mon futur époux, écrivait alors Francine, puisque je serai sa femme c'est qu'il aura foi en moi, c'est que nous aurons réciproquement éprouvé notre loyauté. Que je lui révèle l'histoire de Serge ou qu'il la découvre lorsque je ne serai plus, par ce document que j'établis aujourd'hui, il me croira. J'agirai avec lui suivant ma conscience, et suivant les événements. Avant que j'aie à m'expliquer auprès d'un mari, Serge aura peut-être retrouvé sa mère. Un remords peut venir au criminel. Il me connaît. Peut-être sera-t-il rechercher son fils. Peut-être un de ces hasards qui rendent l'existence plus romanesque que le

plus romanesque feuilleton me mettra-t-il sur la trace de sa victime, de cette jeune créature que j'ai vu tant souffrir inconsolablement, et qui souffrira plus encore, et consciemment, si elle vit... si elle sait... Je crois avoir tout enregistré ici, — tout, jusqu'au moindre détail. Ces feuilletons sont le seul patrimoine de mon pauvre petit Serge. Réussiront-ils à lui restituer un nom, une famille, une mère ? C'est le secret de l'avenir et du destin... Si jamais tu les lis, petit Serge, et que je ne sois plus là, pense tendrement à celle qui t'a pris dans ses bras, au milieu de la campagne désolée, par la dure nuit de novembre, — ta première nuit en ce monde, — et qui a juré de t'aimer, de réparer pour toi, en la faible mesure de sa tendresse, la fatalité de ta naissance. Delchambre est un sanglot en achevant cette page, — « O Serge... murmura-t-il... Je... C'est ma jalousie qui souffrait de ce nom, qui est si bien le sien, ce nom que sa mère a balbutié, que mon admirable Francine lui a donné. C'est ma jalousie qui souffrait de ce nom. Je me figurais... » Il frissonna, se frappa la poitrine. Pourtant, il n'avait à s'accuser que de sa propre torture. Pas un sentiment vil ne souilla en lui la mémoire de Francine, même quand il subissait la douleur de croire qu'un autre l'avait rendue mère. Le manuscrit de la morte ne se terminait pas avec cette sorte d'acte de naissance, ré-

digé sur-le-champ dans la netteté, la vivacité du souvenir. Des notes suivaient, rapides, décoûtées, jetées au fur et à mesure des puériles coïncidences qui marquent la première croissance. Une sorte de très bref journal, tenu par scrupule, par acquit de conscience envers l'inconnu qui aurait un jour le droit de savoir : la mère de l'enfant... le mari de Francine... l'enfant lui-même... Avant d'en prendre connaissance, Delchambre se reporta aux toutes premières lignes, à cette espèce d'épigraphie où figurait son nom, et que sa femme ajouta peu de jours après leur mariage, — car la date l'indiquait. Maintenait il en comprendrait tout la portée. « Raymond adoré, ce livre contient mon secret. S'il tombe entre tes mains de mon vivant, ou après ma mort, sans que j'aie pu t'en parler, ne me blâmes pas. Je suis ta femme, ta femme si heureuse !... Une telle douceur m'alanguit l'âme que je n'ai pas la force en ce moment d'interroger ma conscience, et de me demander si mon devoir est de te faire cette révélation, ou d'attendre encore. Ah ! laisse... Je veux goûter pleinement la sérénité divine de ces jours, qui seront tout mon paradis. H me semble que l'ombre du drame traversé, cette ombre qui, par instant, repasse sur mon chemin et me fait frissonner, gâlerait l'insouciance de notre joie. N'ayant rien commis de mal, j'ai tout

le temps de l'appeler au partage d'une responsabilité, peut-être d'un péril. J'entends encore une voix cruelle qui me dit : « Si vous tenez à quelqu'un au monde, ne lui parlez jamais de ce que vous avez vu ici. » Raymond bien-aimé, quand cette voix retentit dans mon souvenir, et que je pense à toi, je deviens lâche. Hélas !... Je l'entends gronder autour de moi, l'affreux menace. Quelque chose plane sur ma tête... Un œil méchant me suit... Je désarmerai peut-être cette puissance invisible en me cachant encore de toi. Il m'en coûte. Mais si, dans ta téméraire fierté masculine, tu allais braver le mystère, montrer que tu sais, me suggérer une attitude... Qu'en résulterait-il pour toi ?... Et nos positions nous pas un petit être sans défense ? Ah ! pardon, mon Raymond, pardon... Laisse-moi épuiser ma part de bonheur. Je ne sais pourquoi... J'ai peur d'en laisser échapper une parcelle. Un pressentiment m'avertit que je n'en jouirai pas longtemps... C'était autre chose encore. C'était pire. Les dernières pages du manuscrit expliquent mieux au jeune veuf pourquoi Francine ne rompit point le silence. Dans quelle angoisse la chère créature de bonté, de douceur qu'il adorait avec tant de passion vécut les derniers jours de sa courte vie !

Equipe (d) demande match sur terrain adverse ou à la Sout-Bretonne...

USFA. - Commission de football association. Présnts, Bourli se, Bidoux, Lemaitre, Hervé...

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Primaire Supérieure. - Dimanche 4 janvier, tir à distance réduite au fusil de guerre dans les fossés de Tourneville...

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Primaire Supérieure. - Dimanche 4 janvier, tir à distance réduite au fusil de guerre dans les fossés de Tourneville...

Association des Anciens Elèves de l'Ecole Primaire Supérieure. - Dimanche 4 janvier, tir à distance réduite au fusil de guerre dans les fossés de Tourneville...

PRONOSTICS DE LA PRESSE

Vincennes, 1er Janvier. PRIX DE TROARN. Paris-Sport... Kermesse, Kabylic. La Liberté... Kermesse, Kabylic...

BIBLIOGRAPHIE

La Revue Philanthropique. En même temps que des études originales du plus haut intérêt, chaque numéro de la Revue Philanthropique contient le Bulletin de la Société internationale pour l'étude des questions d'assistance...

BULLETIN FINANCIER

Paris, 31 décembre. La liquidation de fin de mois s'est effectuée très facilement; l'argent pour reports a été abondant à 2 1/2 0/0.

AUX MÉRINOS. Petits Meubles de Fantaisie. Le PLUS GRAND CHOIX. Les PLUS BAS PRIX.

CHRONIQUE REGIONALE

Fécamp

DOUBLE ASPHYXIE. - LA MORT D'UN NOVICE. En venant prendre son service, mercredi matin, à huit heures un quart, à bord du remorqueur Abeille, qui est amarré au quai Bégin, M. Goubert, mécanicien, eut une douloureuse surprise...

Après avoir tenté de ranimer les deux malades, M. Goubert appela les hommes de l'équipage qui se trouvaient dans le poste avant; le chauffeur Eugène Gilles accourut; le mousse François Gallien fut dépêché chez M. Roquigny, pharmacien.

M. Boyenval revint bientôt à lui; il ne comprenait pas ce qui lui arrivait et réclamait une boisson chaude, car il était incapable de se mouvoir et attribuait cette paralysie au froid; on le porta chez M. Edmond Leveau, propriétaire du Café du Grand-Banc, quai Bégin, qui, avec M. Gosselin, est armateur de l'Abeille.

Lillebonne

Mérologie. - On annonce le décès de Mme Favre, épouse de M. Edmond Favre, notaire à Lillebonne, à la suite d'une maladie, alors qu'elle était en voyage dans sa famille. Mme Favre était entourée des meilleures sympathies dans la ville de Lillebonne, où son dévouement pour les œuvres caritatives et ses générosités pour les pauvres lui avaient acquis une profonde estime.

Crévetot-l'Esneval

Cheval abandonné. - Un fait assez rare s'est produit lundi à Crévetot, jour de la fête dite des Saints Innocents. Vers cinq heures du soir, deux personnes se présentèrent à l'hôtel de France, tenu par M. Charles Roussel fils, pour mettre au cheval l'écuyer, l'heure du crévetot venue, le propriétaire de l'animal ayant probablement complètement oublié de venir pas le chercher...

Etretat

Concert. - Dimanche prochain, à 8 heures, au Cercle des Enfants d'Étretat, la fanfare La Plage, offrira gracieusement à ses membres honoraires et à six familles de la commune, un grand concert musical et théâtral. Au programme ont été retenus plusieurs morceaux exécutés par la fanfare, flueront les Zoukous, grand drame en 4 actes et 5 tableaux, et tout ce qui est de la plus haute fantaisie.

Les Loges

Commencement d'incendie. - Dans la soirée du 26 décembre, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Gustave Debutot, 39 ans, cultivateur. Le feu prit naissance parmi des boîtes de paille déposées sur le talus de la ferme, 72 mètres environ de long. Les dégâts sont évalués à 80 fr. environ.

Fécamp

Subvention à la Société « Bois-Rosé ». - M. Georges Bureau, député, a reçu en lettre suivante de M. René Renoult, ministre de l'Intérieur, le 24 décembre 1913.

Graville-Sainte-Honorine

Abus de confiance. - Sous ce titre nous avons annoncé que M. Joseph Lamy, marchand de bois, boulevard Sad-Carnot, avait été victime d'un abus de confiance de la part d'un nommé Gosselin, courtier en chevaux à Sanvic.

Harfleur

Accident. - Le nommé Lesueur Séraphin, demeurant 3, rue Thiers, à Harfleur, au service de M. Leborgne, entrepreneur, s'est trouvé blessé le 29 décembre, vers 3 heures de l'après-midi dans les circonstances suivantes.

Notre-Dame-du-Bec

Arbre de Noël. - Le dimanche 29 décembre, sur l'initiative de M. Simon, maire d'Harfleur et sous la présidence de la municipalité, un arbre de Noël était offert aux enfants de notre école maternelle.

venir parmi la population, car tout le monde s'agitait heureux de l'initiative de la dévouée institutrice, qui mérita que les parents lui offrent leurs petites filles.

Saint-Romain-de-Colbois

Etat civil. - Nécrologie. - Du 18: Simonne Marcotte, épouse d'André. Du 19: Saint-Martin, mort-né, féminin. Du 20: Jules-Pascal Poret, 50 ans, journaliste, rue Sylvestre Duménil.

Lillebonne

Mérologie. - On annonce le décès de Mme Favre, épouse de M. Edmond Favre, notaire à Lillebonne, à la suite d'une maladie, alors qu'elle était en voyage dans sa famille.

Mme Favre était entourée des meilleures sympathies dans la ville de Lillebonne, où son dévouement pour les œuvres caritatives et ses générosités pour les pauvres lui avaient acquis une profonde estime.

Crévetot-l'Esneval

Cheval abandonné. - Un fait assez rare s'est produit lundi à Crévetot, jour de la fête dite des Saints Innocents. Vers cinq heures du soir, deux personnes se présentèrent à l'hôtel de France, tenu par M. Charles Roussel fils, pour mettre au cheval l'écuyer...

Etretat

Concert. - Dimanche prochain, à 8 heures, au Cercle des Enfants d'Étretat, la fanfare La Plage, offrira gracieusement à ses membres honoraires et à six familles de la commune, un grand concert musical et théâtral.

Les Loges

Commencement d'incendie. - Dans la soirée du 26 décembre, un commencement d'incendie s'est déclaré chez M. Gustave Debutot, 39 ans, cultivateur.

Fécamp

Subvention à la Société « Bois-Rosé ». - M. Georges Bureau, député, a reçu en lettre suivante de M. René Renoult, ministre de l'Intérieur, le 24 décembre 1913.

Graville-Sainte-Honorine

Abus de confiance. - Sous ce titre nous avons annoncé que M. Joseph Lamy, marchand de bois, boulevard Sad-Carnot, avait été victime d'un abus de confiance de la part d'un nommé Gosselin, courtier en chevaux à Sanvic.

Harfleur

Accident. - Le nommé Lesueur Séraphin, demeurant 3, rue Thiers, à Harfleur, au service de M. Leborgne, entrepreneur, s'est trouvé blessé le 29 décembre, vers 3 heures de l'après-midi dans les circonstances suivantes.

Notre-Dame-du-Bec

Arbre de Noël. - Le dimanche 29 décembre, sur l'initiative de M. Simon, maire d'Harfleur et sous la présidence de la municipalité, un arbre de Noël était offert aux enfants de notre école maternelle.

Imprimerie du PETIT HAVRE. 35, Rue Fontenelle, 35. IMPRESSIONS. Commerciales, Administratives et Industrielles. Affiches - Brochures - Circulaires - Cartes. Catalogues - Connaissances. Factures - Memorandums - Registres. Têtes de Lettres - Enveloppes, etc., etc. BILLETS DE NAISSANCE et de Mariage. LETTRES DE DÉCÈS. Travail soigné et Exécution rapide.

EURE

Delabaudière est un brave garçon, s'écria le logeur, vous pouvez avoir toute confiance en lui!

Les Andelys

Un enfant meurt de froid. - A Vascelon habite un ménage de braves ouvriers composé de père, de mère et de cinq enfants, dont l'aîné Armand n'a que huit ans et demi.

Calvados

Pont-l'Évêque. Nominations d'huissier. - M. Blet est nommé huissier à Pont-l'Évêque, en remplacement de M. Girardin.

Les DOCKS de L'AMEUBLEMENT

Meilleur Marché que l'Occasion. Les DOCKS de L'AMEUBLEMENT. VENDENT le MEUBLE Neuf.

Nouvelles Diverses

Le « Roi des Evadés ». René-Emile Delabaudière se fait appeler avec quelques autres « le Roi des Evadés » de la périphérie parisiennne et même quelquefois dans les fêtes foraines l'art de briser les chaînes et de se débarrasser des liens les plus attachés.

ETAT CIVIL DU HAVRE

NAISSANCES. Du 31 décembre. - Louis BAUDRY, rue Suffren, 1; Juliette DÉGALLIEUR, rue Labevoisère, 2; Lucienne RIBET, rue Massillon, 3; Pierre VANIER, rue des O-m-aux, 10; Louis MAZEL, rue Jacques-Léon, 35; Noëlia KAISER, rue Pichard, 4; Joseph VÉDIERRE, rue du Perroy, 55; Roger LE OUBE, rue du Grand-Croissant, 40; Raymond de HISSON, rue Lamartine, 4; Odette PAISOT, rue Joseph Morlet, 54; André DUMONT, rue Jeanne-Hacette, 39; André BÉTTANQUOT, rue Jeanne-Hacette, 39.

Importante Capture

Le service de la Sûreté bordelaise vient d'arrêter un malfaiteur dangereux, André Rouby, âgé de vingt ans, insoumis, interdit de séjour, recherché par les Parquets de Limoges et de Toulouse, et qui, depuis son arrivée à Bordeaux, ne vivait que de vol à main armée.

Importante Capture

Le service de la Sûreté bordelaise vient d'arrêter un malfaiteur dangereux, André Rouby, âgé de vingt ans, insoumis, interdit de séjour, recherché par les Parquets de Limoges et de Toulouse, et qui, depuis son arrivée à Bordeaux, ne vivait que de vol à main armée.

Importante Capture

Le service de la Sûreté bordelaise vient d'arrêter un malfaiteur dangereux, André Rouby, âgé de vingt ans, insoumis, interdit de séjour, recherché par les Parquets de Limoges et de Toulouse, et qui, depuis son arrivée à Bordeaux, ne vivait que de vol à main armée.

Importante Capture

Le service de la Sûreté bordelaise vient d'arrêter un malfaiteur dangereux, André Rouby, âgé de vingt ans, insoumis, interdit de séjour, recherché par les Parquets de Limoges et de Toulouse, et qui, depuis son arrivée à Bordeaux, ne vivait que de vol à main armée.

Importante Capture

Le service de la Sûreté bordelaise vient d'arrêter un malfaiteur dangereux, André Rouby, âgé de vingt ans, insoumis, interdit de séjour, recherché par les Parquets de Limoges et de Toulouse, et qui, depuis son arrivée à Bordeaux, ne vivait que de vol à main armée.

Importante Capture

Le service de la Sûreté bordelaise vient d'arrêter un malfaiteur dangereux, André Rouby, âgé de vingt ans, insoumis, interdit de séjour, recherché par les Parquets de Limoges et de Toulouse, et qui, depuis son arrivée à Bordeaux, ne vivait que de vol à main armée.

Importante Capture

Le service de la Sûreté bordelaise vient d'arrêter un malfaiteur dangereux, André Rouby, âgé de vingt ans, insoumis, interdit de séjour, recherché par les Parquets de Limoges et de Toulouse, et qui, depuis son arrivée à Bordeaux, ne vivait que de vol à main armée.

Importante Capture

Le service de la Sûreté bordelaise vient d'arrêter un malfaiteur dangereux, André Rouby, âgé de vingt ans, insoumis, interdit de séjour, recherché par les Parquets de Limoges et de Toulouse, et qui, depuis son arrivée à Bordeaux, ne vivait que de vol à main armée.

Séry, 4; André ATBER, 7; Duguay-Trévis, 9; Albert FIEVRE, rue de l'Éclaircie, 133; Magdeleine BOUET, rue de Saint-Martin, 80; Marcel MEYER, rue de Bitcher, Denise NOBLE, boulevard de Gravelle, 33; Adé PARANTHOEN, rue de la Fontaine, 10.

L'Imprimerie du PETIT HAVRE. 35, Rue Fontenelle, 35. LETTRES DE MARIAGE. BILLET de Naissance.

Louis Grand Choix. ASSANDIER. 2, de Strasbourg (tel. 95) BUREAU des 35 fr. Ag. de A. TUNMER & Co ARTICLES DE SPORTS.

DIES

Du 31 décembre. Marie CUVIER, épouse MORVAN, 51 ans, sans profession, rue du Petit-Croissant, 1; Louis DRE, épouse LEFORT, 63 ans, sans profession, 15, rue de l'Éclaircie, 133; Jules FIGUET, 83 ans, cultivateur, rue de l'Éclaircie, 133; Joseph LE GUILLOU, 34 ans, sans profession, 33; Dominique SANSON, 60 ans, sans profession, 10, rue de l'Éclaircie, 133; Jean SOUË, 77 ans, sans profession, rue Bégonne, 4; Apolline DESJARDINS, veuve BARASSIN, 73, sans profession, quai des Casernes, 8.

Spécialité de Deuil

A L'ORPHELIN, 135, rue Thiers. Deuil complet en 24 heures. Sur demande, une personne va au deuil porte à clocher à domicile. TELEPHONE 93.

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service de inhumation de

Madame Edouard FAUVEL. NÉE IRÈNE DARD. Décédée au Havre, chez ses parents, le 29 décembre 1913, à 8 h. 1/2 (matin), à l'âge de 37 ans, munie des sacrements de l'Église. Qui auront lieu le vendredi 2 janvier 1914, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Michel du Havre. On se réunira au domicile mortuaire, 32, rue du Champ-de-Foire.

De la part de:

M. Edouard FAUVEL, père à Lillebonne, son mari; M. Jean, André et Wim FAUVEL, ses enfants; M. et Mme ALICE GODARD, ses père et mère; M. et Mme FAUVEL-HUE, sa belle-mère; M. William et Rodolphe GODARD; M. et Mme Marcel GODARD, leurs enfants; M. et Mme RACHEL GODARD; M. et Mme Bernardin FAEL et leurs enfants; M. et Mme ANTOINETTE FAUVEL; ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux et nièces; M. et Mme ADRIEN GODARD et fille; M. et Mme HUMBERT, ses enfants et petits-enfants; M. et Mme RACHEL POTEL; M. et Mme CHARLES GODARD; La Famille MARQUÉZIE; M. et Mme ROUÏL HUE, ses enfants et petits-enfants; M. et Mme HUE, ses enfants et petits-enfants; M. et Mme MALANDRINE, ses enfants et petits-enfants; ses oncles, tantes, cousins et cousines; M. et Mme CONSTANT, LOUÏSE, BOYE et FAUVEL.

Les dames se réuniront à l'église.

Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu. Des voitures stationneront place Carnot, à partir de 9 heures.

Vous êtes prié de bien vouloir assister au convoi, service et inhumation de

Madame EFORT. NÉE LOUISE-ÉRIANE DORÉ. Décédée en son domicile, 3, rue Cassini, le 30 décembre 1913, à l'âge de 63 ans, munie des sacrements de l'Église. Qui auront lieu le vendredi 2 janvier à 8 h. du matin, en l'église Sainte-Astric. On se réunira à l'église Sainte-Astric.

De la part de:

M. Edouard LEFORT, son époux; M. et Mme Edouard LEFORT; M. et Mme Marcel et André LEFORT; M. et Mme Veu de DELPIERRE; M. et Mme Alfred DELPIERRE; M. et Mme Gaston DELPIERRE; M. et Mme Marie et Odette DELPIERRE; De la Famille et des amis. Il ne sera pas envoyé de lettres d'invitation, le présent avis en tenant lieu.

M. L. LAONENAN, son époux

M. et Mme Jeanne LAONENAN; M. et Mme René LAONENAN; M. et Mme Louis LAONENAN. Sa nièce 1 se neveu; La Famille ROUSSEL; La Famille J. MEYER; M. et Mme amis.

On a douté de vous faire part de la perturbation que vous venez d'éprouver en la personne de

Madame Céce LAONENAN. Décédée le 28 décembre 1913, dans sa 63e année, munie des Sacrements de l'Église. Son inhumation a eu lieu mardi, le 30 décembre.

Près de lui, alors même qu'il l'entourait de ses bras, le cauchemar le poursuivait. Et elle avait le courage de se taire! Elle pouvait lui dissimuler tant d'horrible effort! Elle pouvait lui sourire avec tant de calme! Héroïque petite martyre! Le malheureux rencontra des notes telles que celles-ci: « 13 novembre 19... - Ai-je rêvé?... Mon sang se glace lorsque j'essaie de ressusciter cette rapide impression d'hier soir. Et pourtant je doute... Non, ceci ne m'est pas arrivé. Une préoccupation trop vive, la surexcitation de cette pièce étonnante, où je trouvais des analogies avec la naissance de Serge, m'ont troublée, hallucinée. Du moins, je vais consigner ici ce que j'ai eu entendu. Nous sortions des fauteuils d'orchestre, Raymond et moi, et nous nous trouvions dans le couloir du rez-de-chaussée, au Vaudeville. Mon mari se sépara de moi un instant pour prendre notre vestiaire. Afin de ne pas être trop bousculée par la foule du public qui s'écoulaient, je me rangeai contre la paroi, du côté de la scène. La porte d'une loge restée entrouverte céda un peu derrière moi. Je m'y enfonçai à demi. C'est que le sens des paroles ne pénétra pas instantanément jusqu'à mon cerveau. Il me fallut tout entendre pour que mon saisissement devint de la compréhension. Quand je cherchai du regard autour de moi, il était trop tard. Aucune des personnes entre lesquelles j'étais pressée du côté du couloir ne pouvait avoir prononcé de telles phrases. L'intérieur de la loge, vers lequel je me penchai aussitôt, me sembla vide. Cependant, quelqu'un pouvait encore y être caché, dans le noir. Car l'orchestre, au delà, venait de s'éteindre. Mon cœur se mit à battre affreusement. Cette voix, avec ses inflexions, son accent, restait en moi. Elle s'élevait, grossissait, réveillait d'étranges échos. Et, soudain, je la reconnus!... C'était la voix de la religieuse... de cette religieuse que je soupçonnais d'être un homme déguisé, et qui me tint si rudement les bras dans la voiture, durant la nuit du mystère. « 20 novembre 19... - Qu'a-t-on voulu dire?... Que, mariée, je ne suis plus maîtresse du secret, que je le livrerai à l'autre moi-même... celui à qui je voudrais dire tout?... Comment l'a-t-on su? C'est vrai... Oui, je me proposais de tout apprendre à Raymond. N'était-ce pas mon devoir? Mais, quel est-il, mon devoir?... Je ne sais plus maintenant. J'ai peur. La voix de cette sinistre religieuse... Cette voix qui se faisait molle, étouffée, dans la voiture... et qui est entrée ainsi

en moi, l'autre soir, avec son faux et ourlé. Ce fut comme un souffle... terrifiant!... « 22 novembre. - Choisir... entre mon mari et mon filleul. Qu'est-ce que cela peut signifier?... « 23 novembre. - Ils m'ont donc épiée, suivie?... Je suis livrée à ces malfaitants!... Je me croyais oubliée d'eux, avec l'enfant. Quelle folie!... Des gens qui ont eu la résolution, l'audace, l'habileté de faire ce qu'ils ont fait... qui ont tout préparé, prévu, sans une négligence, sans une erreur, - naturellement! - ils devaient veiller sur leur œuvre, ne point la laisser au hasard, entre les mains d'une jeune fille... Quels intérêts puissants doivent être en jeu!... « Ai-je commis un crime en épousant Raymond sans le prévenir?... Puisse-je l'expier seule, et qu'il n'en souffre pas, mon Dieu!... « 8 décembre. - Une lettre anonyme, à présent, et qui m'est parvenue de quelle façon! Je prenais le train pour aller voir Serge à Saint-Rémy-les-Chevreuses... Seule dans mon compartiment, déjà en route, je déplaçai un journal pour le lire... Un papier tomba de ce journal... C'est affolant! Je l'avais emporté de la maison... Le « Petit Parisien ». Là, rien... Pris à Raymond, tout ouvert, et replié moi-même. Mais, un instant, je le laissai sur la banquette du flanc, lorsque je m'arrêtai deux minutes pour acheter des jouets à Serge, en allant à la gare. Est-ce là qu'on a glissé le papier?

« La voici, cette lettre anonyme. Ici, intercalé dans le manuscrit de Francine, un carré de papier écolier, sur lequel, en lettres d'imprimerie, se lisait: « L'avertissement du Vaudeville ne vous a pas suffi. Précisions. Voici trois ans qu'on patiente, qu'on vous épargne, vous et votre enfant, malgré votre imprudence, le manque d'audace à votre parole donnée. « Car vous aviez juré de confier le petit à l'Assistance. « Maintenant, vous avez mis un amoureux dans l'affaire. « Ça dépasse les bornes. Choisissez donc : ou vous quitterez la France avec votre cher époux, sans plus vous soucier du petit, ou l'on trouvera le moyen de vous soustraire le montant - de ce que vous soustrairez - un peu rapidement, faites-y attention! « Deux conseils, en attendant mieux! « Si vous n'avez rien dit à votre mari, persistez dans ce silence. Cela vaudra mieux pour la santé. « Puis cessez de vous occuper de l'enfant. N'allez plus chez sa nourrice. « Vous risqueriez gros à négliger le pré-sent avis. Et c'est étonnant, dans les mêmes caractères impersonnels: « Le chauffeur de l'auto qui vous a promené dans la forêt de Carnelle. « Aucun commentaire immédiat de Francine Delchaume ne suivait ces lignes. Elle resta jusqu'au 25 décembre sans rien ajouter.

Puis une nouvelle note: « Jour de Noël. - Nous voici à Claire-Source, Raymond et moi. Notre première fête de Noël!... L'hiver est brillant de neige et de soleil rose dans cette admirable campagne. « Hélas!... « Tout à l'heure, tandis que nous marchions par le chemin, serrés l'un contre l'autre, le bien-aimé m'a dit: « Tu as froid? « Non, mon amour? « Tu viens de frissonner... de trembler... « Peut-être un coup de vent plus viv... « Le vent?... Je ne le sentais guère avec ce cher bras autour de moi. « Mais je venais de reconnaître la grille, le mur bas devant lesquels, une nuit de novembre, j'ai promis à Serge, en sanglotant de pitié, de sollicitude, que je serais une mère pour lui. « L'inconnu... J'ai, pour lui, une tendresse presque maternelle. C'est un adorable petit être. Et je me serais attachée à lui, même eût-il été moins attendrissant, moins captivant. « J'aime mieux mourir que de trahir son petit cœur tendre, confiant, qui m'aime. J'aime mieux mourir que de ne plus le voir. J'aime mieux mourir que d'exposer Raymond à quelque péril. « Mais s'agit-il seulement de ma mort? « Ah! si je ne craignais que pour moi, comme je serais forte!... « 1er janvier. - Encore à Claire-Source. Donc, journal d'oubli, d'amour... Verrai-je ici, dans cette chère maison-

nette, avec mon Raymond, un autre 1er janvier?... Des notes moins significatives suivaient. Francine continuait à rendre visite, de temps à autre, requérait de son filleul, comme si nulle menace n'eût tendu à l'en empêcher. Le petit garçon était toujours avec ses parents nourriciers le brave couple Favier, transplanté à Saint-Rémy-les-Chevreuses, là où Delchaume le découvrait plus tard. Le docteur Francine Delchaume, avec sa clientèle, avec la nécessité de se cacher de son mari, accomplissait pas très souvent le voyage - guère plus de deux fois par mois. (A suivre).

L'Esprit des Autres. Un message reconnaissant, chez des amis, à la campagne. - Voilà quinze jours que pus sommes ch z nous amis X... Que pourrions-nous bien faire pour leur faire plaisir?... - Nous en allons... Dans un salon: Quelqu'un fait remarquer qu'il y a, à Paris, bien des gens haut placés qui ne font pas tout le bien qu'ils pourraient faire. - Parbleu, dit Verplum, quand on a le bras long, le cœur est plus près de la main.

CAVES GÉNÉRALES

Le Stock le plus important et le mieux assorti de la région

VINS DE BORDEAUX	VINS DE BORDEAUX	VINS DE BOURGOGNE	VINS DE CHAMPAGNE	LIQUEURS
Rouges	Blancs			
Palus..... la bouteille 0.70	Petites-Graves..... la bouteille 0.70	Macon..... la bouteille 1. —	Carte blanche..... la bout. 5. —	Vieille Cure..... le litre 7.50
Côtes de Bourg..... » 0.80	Graves supérieures..... » 0.90	Moulin-à-Vent..... » 1.25	Carte bleue..... » 5.50	ditto..... le 1/2 litre 3.90
Saint-Emilion..... » 0.90	Château-Peyrat..... » 1. —	Beaune..... » 1.50	Mercier, carte blanche..... » 5.25	Bénédictine..... le litre 6.25
Médoc..... » 1. —	Château-Laroche-Beaurech..... » 1.25	Volnay..... » 2. —	Tisane St-Marceaux..... » 4.50	Anisette Marie-Erizard..... » 4.00
Listrac..... » 1.25	Château-Beaulieu..... » 1.50	Nuits..... » 2.50	Léon Chandon, carte perle..... » 5.50	Cherry-Brandy, Marie Brizard..... » 5.20
Saint-Julien..... » 1.25	Haut-Barsac..... » 2. —	Corton..... » 5. —	ditto cuvée Royale..... » 4.50	Triple-Sec Cointreau..... » 4.75
Fauillac..... » 1.50	Haut-Sauternes..... » 5. —	Pommard..... » 5.50	Théophile Roderer supérieur..... » 5. —	Kummel Garnier..... » 5.75
Saint-Estèphe..... » 2. —	Château-Riessec 1904..... » 6.50	Chambertin..... » 5. —	Montebello, carte noire..... » 5. —	Kummel Eckau 0.0. 6 ^e de Pahlen..... » 4.75
Margaux..... » 2. —	Château-Yquem 1903..... » 8. —	Pouilly..... » 1.50	Moët et Chandon, carte bleue..... » 5.50	Liqueur Garnier jaune..... » 4.25
Château-Saint-Julien 1907..... » 5. —		Chablis..... » 2. —	ditto Sillery..... » 6.25	Pippermint-Get..... » 4.50
Chât.-Troplong-Mondot 1906..... » 5.75	VINS MOUSSEUX		G.-H. Mumm, extra-dry..... » 9.50	Pères Chartreux Tarragone, jaune ou verte..... »
Chât.-Rauzan-Gassies 1908..... » 4. —	Carte noire..... la bouteille 1.50	MÉDOC MOUSSEUX	ditto cordon rouge..... » 10.50	Grande Chartreuse, jaune ou verte..... »
Chât.-Pavie-Macquin 1906..... » 4.50	Baron de Beaufort..... » 1.75	M.-de-Longueval, carte blanche..... la bout. 1.75	Louis Roderer, c. blanche, doux..... » 9. —	Liqueur Secrestat..... le litre 5.50
Mouton-Rothschild 1905..... » 7. —	Carte Or..... » 2. —	» » bleu..... » 2.25	ditto extra-dry..... » 9.50	Grand Marnier, cordon vert..... la 1/2 bout. 5.90
	Bourgogne mousseux..... » 2. —	» » rouge..... » 2.50	V. Cliquot Ponsardin, sec ou doux..... » 9.50	Menthe blanche ou verte, Anisette, Curaçao, Guignolet et
		Royal Médoc mousseux..... » 5. —	Pommery et Greno, drapeau américain..... » 10.50	Fraise, suivant qualité..... 1.60 et 2. —
			Pol-Roger, brut..... » 12. —	Cassis, suivant qualité..... 1.50 2. — et 5.50
			0 fr. 50 en plus par 2 demi-bouteilles	Crème de Cassis..... le litre 5. —
RHUMS FINS	FINE D'ALGÉRIE	BITTERS	APÉRITIFS	WHISKIES
Rhum A.-D. Johnny..... le litre 2.50	Fine d'Algérie, * * la fûte-litre 5.25	Bitter Havrais Noir..... le litre 9.25	au Vin Généreux..... le litre 1.40	Scotch Whisky..... la bout. 5.50
Rhum Chopart..... » 5. —	» * * * » 5.75	» » Blanc..... » 2.25	Quinquina « Sphinx »..... » 1.40	Dewar's spécial..... » 4.25
Rhum Rousseau..... la bout. 5. —	» * * * * » 4.50	Bitter Berchut Noir..... » 5. —	Kina-Kola..... » 2. —	Black et White..... » 4.75
Rhum Créole..... » 5.50		Bitter Secrestat..... » 4.50	Toni-Kola Secrestat..... » 5.20	Canadian Club..... » 5.75

A la demande de sa Nombreuse Clientèle
M. MOTET
DENTISTE
17, rue Marie-Thérèse, 17, Havre
ayant fait un ACHAT CONSIDÉRABLE de
DENTS
1^{er} Choix, 1^{re} Qualité
consent à lui continuer de sérieux avantages.



RÉPARE
les
DENTIERS
CASSÉS ou
MAL FAITS ailleurs
EN 1 HEURE
DENTIERS COMPLETS
en 4 heures
Opère toutes les Dents
Ou Racines
abandonnées
par l'insensibilisation

Mika
Couturier
28, Place de l'Hôtel-de-Ville
(Téléphone 17.46)
COSTUMES TAILLEURS
Simple — Habillés
23.284 1/2

CYCLISTES !
La célèbre firme B. S. A. nous autorise à vous faire connaître qu'aucune pièce détachée, ni série ne sera livrée aux constructeurs et que seule la véritable bicyclette d'origine B. S. A. vous sera vendue par notre Maison.
Nous avons également traité pour toute la région avec la grande marque Nationale DE DION BOUTON.
Ces deux firmes qui complètent le choix considérable de notre maison, justifient son titre et en fait sans contredit la plus importante maison, où nous vous offrons également les MAGNAT-DEBON TRIUMPH, LE GLOBE, BOUROTTE, MARCO, HUMBER, SUBLIME, DARING, LIBERATOR, LE MORSE.
Nous recommandons à votre attention notre important stock de pneumatiques de toutes marques et nos accessoires, spécialité dont notre réputation n'est plus à faire ; tous nos articles sont de première qualité et garantis, nos prix sont sans concurrence possible.
LE COMPTOIR GÉNÉRAL DES CYCLES
23-31, Place de l'Hôtel-de-Ville et 16, rue Jules-Ancel
Dépôt : 178, Rue de Normandie (Rond-Point)

GRATIS
Jolie Bague en OR ou très belle Paire de Boucles d'oreilles OR données pour tout achat de 20 fr. et pour 25 fr. et au-dessus, soit converti en 6 Couillères à Café métal n^o 111 style Louis XV.
LELEU, 40, rue Voltaire
(La rue Voltaire commence à l'Hôtel Toton).

Quel que soit le cas qui vous intéresse
VOYEZ M^{ME} FAUSTA
Cartomancienne, Devineresse
La seule de la contrée travaillant sur le Marc de Cato et avec les 120 lames du Tarot de Marseilles — Impasse BÉLIER, 20, rue Frédéric-Bellanger, près le pensionnat Saint-Pol. Travail tous les jours (sauf le mercredi) de 11 h. du matin à 8 h. du soir, dimanches et fêtes jusqu'à 6 heures. (2449)

OFFRE à l'occasion des FÊTES
et jusqu'au 31 JANVIER
DES DENTIERS
sans plaque, ni crochets
de 150 fr..... pour 45 fr.
de 200 fr..... pour 100 fr.
de 400 fr..... pour 200 fr.

DENTIERS depuis... 35 Fr.
Inextinguible : DENTS à 1 fr. 50
DENTS de 12 fr. pour 5 fr.
DENTIER SPÉCIAL à 90 FR.
garanti sur facture
Extractions 1 fr. et 2 fr.
Fournisseur de l'« UNION ECONOMIQUE »

DAMES JEANNES & BONBONNES
Boutiques et Fincassages
V. TOUYA & A. BIARD
26, Rue Fontenelle - Téléphone 10-19
BOUCHONS ET ARTICLES DE CAVES
(8907)

50 MACHINES PARLANTES
avec et sans Pavillon
Mortier Prix 27 - 59
CHOIX de 2,000 DISQUES
Pathé - Idéal - Gramo
15, RUE DES DRAPERS (près à rue de Paris) 3 1/2 (2425)

Poissonnerie Moderne
Télep. 2.11 - 58, rue Victor-Hugo, 58 - Télep. 2.11
Grand Assortiment de BELLE MAREE
POISSONS COMMUNS
Carrelets, Morlans, Vives, Rougets, etc.
0 fr. 50 le demi-kilog
— Livraisons à Domicile —
(6428)

MARGARINE "La PRIMROSE"
Exquise pour la table
Excellente pour la cuisine
Est vendue dans tous les Quaiers du Havre
Dépositaire : **A. LECANU**
88, rue Jules-Le-Cesne - Téléphone 10.30 (7410)

Fonds de Commerce à vendre
POUR CÉDER ou ACHETER un bon FONDS DE COMMERCE au Havre dans la Région adresser nos en toute confiance, à l'INDICATEUR COMMERCIAL, 92, rue de Paris, au Havre. (6300)

Verres, Faïences, Porcelaines
Articles pour Limonadiers et Restaurateurs
EVESSEAND FRÈRES
25, rue du Général-Faidherbe
Coutellerie et Couverts de Table — Articles en métal
CARTES A JOUER
1, 5 9 11 21 25 30 A (6326)

HUITRES FINES
de toutes Provenances
(Cochester, Cotes Rouges, Ostende, Zelande, etc.)
SPÉCIALITÉ
de Marennes vertes et blanches
LIVRAISON ET OUVERTURE A DOMICILE
Téléphone 399

M^{ME} CIRCE
Célèbre Médium de Paris
Sujet merveilleux reconnu par les plus hautes sommités de Paris. La seule pouvant vous dire les pensées les plus secrètes de la personne aimée, et vous dire la date exacte des événements.
Télégraphie — Préséance
Reçoit tous les jours, rue Racine, 44 au 1^{er} étage (escalier dans la cour)
— Science — Loyauté — Discrétion — (34552)

CONSTIPÉS! PRENEZ PHTALÈNE
Le meilleur laxatif, le meilleur purgatif
Le flacon : 2 francs
Dépôts principaux : Pharm. Houlbrecque, 79, rue Casimir-Delavigne; Gondoin, 49, rue de la Fontaine; Guinotte, 58, rue de Paris; Pétin, 113, rue d'Elreuil; Thuret, 208, rue de Normandie, au Havre; Gouttenoire, 2, rue des Galeries, à Fécamp. 1-150 (8359)

VANNERIE
A. DRIEU
2 rue Jules-Lecesse. — Havre
Articles de Voyages, Bouteaux, Moises, Layettes, Passe-Passe, Tablettes à ouvrage, Bonbonnières, Biberons, Corbeilles à pain, papier, correspondance; Paniers service, bouchers, boulangers, épiciers, blanchisseuses, linge, provisions, etc. Manas pour entrepreneurs.
LJS (8659)

Je cherche
PAVILLON MEUBLE ou à chambres, situés dans la Région Havraise, sérieux, centre ville, de 5 à 6,000 fr. Préférence à qui voudra vendre l'immeuble.
Ecrire : W. BURTEY, bureau du journal. — Agences s'abstenir. 21.1 (8086)

AVRIS
Imprimerie du Journal Le Havre
35, rue Fontenelle.
L'Administrateur-Délégué Géré : O. RANOLET

ANNONCE SÉRIEUSE
Vous trouverez à
L'Horlogerie, Bijouterie, Orfèvrerie
F. GUILLOUF & L. CROISY
193, Rue de Normandie (Rond-Point)
MAISON D'ABSOLUE CONFIANCE
(Fondée en 1875)
TRÈS GRAND CHOIX
Bel assortiment, les meilleurs prix en
CADEAUX
POUR ETRENNES, MARIAGES, NAISSANCES, etc.
NOMBREUSES OCCASIONS EN DIAMANTS
Les Diamants vendus par la Maison sont toujours échangés contre leur prix de vente.
PAS DE PROMESSES TAPAGEUSES
NOS PRIX VALENT TOUTES LES PRIMES
21.2 27 28 29 30 31 1.4 5 (2095)

A. FOUQUET
10, rue de la Comédie
(A côté du Grand Bazar)
Au LÉOPARD
67, rue Thiers
(Station Hospice-Général)
Maison DERIVAUX
Fondée en 1900
FOURRURE - NATURALISATION - MÉGISSERIE
TRANSFORMATION - LUSTRAGE - APPRÊT
Grand choix de Fourrures confectionnées
VENTE AU PRIX DE FABRIQUE
JD (1427)

LESSIVE "LA SALAMANDRE"
Parfumée à la Lavande
La Lessive « LA SALAMANDRE » est le meilleur produit pour blanchir, assainir et conserver le linge ; elle lui donne une blancheur jointe à une bonne odeur.
Sa composition moussieuse se dissolvant soit dans l'eau chaude ou froide économise le savon, Elle remplace tous les carbonates de soude, même les savons en pâte, garantissant ne rien altérer.
Elle s'emploie pour les bains, le linge, la nanelle, le drap, la soie, tous vêtements et tissus, le nettoyage de la vaisselle, l'argenterie, table, bois, peinture, etc.
Se trouve à la
SAVONNERIE CENTRALE
E. BINETTE FILS
Le Havre. — 32, Rue Casimir-Delavigne, 32. — Le Havre
SEUL DÉPOSITAIRE
MAGASINS DE VENTE :
32, rue Casimir-Delavigne ; 39, rue Dauphine ; 37, rue d'Estimauville ; 17, rue d'Ingonville ; 272, rue de Normandie ; 7, rue Paul-Marion ; 134, rue Gustave-Brindeau, LE HAVRE ; 7, rue de la République, SANVIC ; 2, rue Oscar-Germain, MONTIVILLIERS. — 22, rue Cachin, HONFLEUR.
SAVONS & PRODUITS CHIMIQUES POUR LE BLANCHISSAGE
Lessive recommandée LA SALAMANDRE
Chlore, Extrait de Javel, Amidon, Borax, Bleu d'Outremer, Brosse de Ménage, etc.
CRISTAUX DE SOUDE, SEL DE SOUDE CAUSTIQUE et CARBONATE
Savon Extra « LE FAUVE » 72 O/O d'Huile

Biens à Louer
A LOUER DE SUITE :
GRAND-MAGASIN
à trois étages, avec vitraux, surie, etc., propre à tout commerce, sis boulevard de Strasbourg, 166. — Faculté d'y adjoindre un terrain nu de 300 mètres carrés communaux.
S'adresser chez M. CHALOT et C^e, 4, rue Edouard-Larue. JD — (2149)

A LOUER pour Pâques 1914
TERRAIN à usage de chantier avec hangar, d'une contenance de 1,400 mètres, rue Augustin-Normand, 159.
S'adresser chez M. PRENTOUT, 5, rue Ancelet. J (7815)

A LOUER DE SUITE
genre maison normande, rue Narbonne Trouvois, 45, Sanvic, 3 pièces et dépendances, beau jardin, kiosque sur rue.
Biens à Vendre
MAISON de bonne construction, près la Banque de France, cave, eau, gaz, électricité, revenu 1,900 fr. Prix demandé 22,000 fr. S'adresser à M. LEJURG, 8, place Garnot. (2440)

BYRRRH APÉRITIF TONIQUE
VIN GÉNÉREUX ET QUINQUINA
L. VIOLET, THUR (Pyr.-Or.)

Vu par nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature O. RANOLET, apposée ci-contre.